



BUTI-LANDES

GDSA des Landes

Assemblées Générales 2017

Elles se dérouleront le samedi 4 mars dans la Salle des Fêtes de Villeneuve de Marsan. 9h30 - 11h : Assemblée Générale de l'Abeille Landaise 11h - 12h30 : Assemblée Générale du GDSA

A 13h : repas servi sur place par le traiteur Le Restaurant des Chasseurs, de Créon d'Armagnac, avec, au menu : hydromel offert par les Ets Lerouge, velouté de petits légumes, dos de cabillaud façon espagnole, suprême de pintade dans son jus de thym, panaché de desserts (fondant chocolat, bavarois fruits rouges, pannacotta), vin rouge et blanc, café, pour le prix de 28€.

A la fin du repas, tirage de la tombola gratuite offerte par les Ets Lerouge et ApiDistribution.

ATTENTION! POUR LE REPAS, INSCRIPTION POUR LE MARDI 28 FÉVRIER AU PLUS TARD

Après le repas, à partir de 15h : intervention de Gilles LANIO, président de l'UNAF qui fera le point sur la situation de l'apiculture française après une bien triste année 2016, sur les grands dossiers de l'apiculture au plan national et au plan européen, sur le marché du miel en France, en Europe et dans le monde…

Pages 2-5

Page 6

Page 7

Page 7

Page 8

Page 9

Page 14

Pages 10-11 Pages 12-13

Pages 15-17

Pages 18-19

page 20

SOMMAIRE:

Editorial

Comptes-rendus et Echos

Groupement de défense sanitaire Apicole des Landes L'Abeille Landaise en 2016 : faits et chiffres Conférence : conserver la diversité du patrimoine génétique de l'Abeille noire

Le Rucher École de l'Apiculture Landaise (REAL) La Fédération des Apiculteurs de la Région Aquitaine Jos GUTH à Lüe les 3 et 4 septembre 2016 Pathogènes, parasites et autres pirates de l'abeille Comptages de varroas : et si on s'y mettait (enfin ?)! Le comportement du frelon asiatique en question ? Congrès national de l'apiculture française : des réponses à un caléidoscope de problèmes

Mycose du couvain

Petites annonces

Réalisation :

Conception et Impression COPYTEL Mont de Marsan Butilandes N° 16 édité en 320 exemplaires. Impression sur papier recyclé.

Rédaction :

J. P. Boueilh, P. Cabé; P. Caussat; L. Deffreix, J.M. Dufau; G. Labé; J.M. Moussion; D. Robert.

- Les articles « Pathogènes, parasites et autres pirates de l'abeille » et « Congrès National de l'apiculture française », respectablement tirés des numéros 170 et 175 de la revue « Abeilles & Cie » du CARI, sont publiés avec l'aimable autorisation de leur auteur, A. FAYET, et celle du Directeur de la publication.

L'article « Mycose du couvain » tiré du n° 275 de la revue « La Santé de l'abeille » de la FNOSAD » (fiche pratique n°11) est publié avec l'aimable autorisation du Président de la FNOSAD : J.M. BARBANÇON.

Nous les en remercions sincèrement.

Page 14 Merci :

Ce bulletin contient 5 encarts publicitaires : Ets Apiculture LEROUGE, Ets Ruches de la Montagne Noire (succ. F. TERRAL), Ets Api Distribution, Laboratoire Famille MICHAUD et Ets APIPROTECTION. Les 3 premiers seront présents à nos AG à Villeneuve de Marsan. Afin de faciliter leur travail et d'être assurés qu'ils pourront vous fournir les articles précis que vous souhaitez acheter, nous vous recommandons de leur adresser auparavant votre commande : Apiculture Lerouge: 05 46 90 08 81; ApiDistribution: 05 56 39 75 14; **Les Ruches de la Montagne Noire** : 04 68 77 53 07.

Nous tenons à remercier ces partenaires pour le soutien précieux qu'ils apportent à notre travail.

ATTENTION !!!

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin les convocations aux Assemblées Générales de l'Abeille Landaise et du GDSA, le bulletin d'inscription au repas, celui de la délégation de pouvoir et un encart pour notre projet de voyage en Slovénie, au mois de septembre prochain, auquel nous espérons que vous serez nombreux à vous inscrire

ÉDITORIAL

ET, SURTOUT, QUE 2017 SOIT MEILLEURE QUE 2016!

Ce vœu, je le formule pour chacune et chacun d'entrevous, au plan personnel et familial, bien évidemment, mais je le formule également pour les apicultrices et les apiculteurs que vous êtes en y associant nos chères abeilles.

2016 restera dans nos mémoires comme l'année qui aura vu les difficultés et les dossiers nouveaux ou non résolus s'accumuler pour l'apiculture, au plan national, européen ou mondial. Avec, pour l'apiculture française, une météo qui aura été particulièrement défavorable et très préjudiciable pour les récoltes ; et, en conséquence une production nationale encore en baisse, de moins de 10 000 tonnes, alors que la consommation se situe à un peu plus de 40 000 tonnes. On aurait donc pu attendre, alors, que les prix de nos miels se situent à un bon niveau, en hausse par rapport à l'année dernière. Ce n'est pas du tout ce qui s'est passé, avec un marché mondial complètement à la dérive, des cours qui s'effondrent et des prix proposés par le négoce français difficilement acceptables et souvent incompatibles avec la survie financière de bon nombre d'exploitations professionnelles.

Au niveau européen, les dossiers traités ont surtout concerné les pesticides et, en particulier, les néonicotinoïdes.

La météo n'a vraiment pas été favorable durant l'année qui vient de s'écouler. La miellée d'acacia s'est trouvée très perturbée par un temps souvent trop humide, parfois très frais. Puis les conditions ont été beaucoup plus favorables en fin de printemps et en début d'été, avec des récoltes satisfaisantes sur cette période. Jusqu'à la mi-juillet, car, ensuite, quasiment trois mois de sècheresse et des journées très chaudes ont particulièrement pénalisé la récolte des miels de bruyère et le développement des colonies. Cependant, les quelques journées pluvieuses du début du mois d'octobre ont permis aux ruches situées dans la forêt landaise de reconstituer quelques réserves, qu'elles avaient déjà bien entamées, et de relancer l'élevage ; ce qui leur a permis d'aborder l'hiver dans de meilleures conditions.

Car, pour beaucoup, cette entrée en hivernage s'est faite avec des populations et des réserves plutôt faibles. Nous devons donc apporter un suivi très vigilant pour éviter des pertes résultant de la famine en sortie d'hiver, apporter de la nourriture sous forme de candi ou sous forme de sirop dés que les températures le permettront.

Pour les apiculteurs landais et aquitains, 2016 restera comme une année trés moyenne ; mais quand même bien meilleure que dans la plupart des autres régions françaises où les récoltes se sont avérées beaucoup plus faibles, voire inexistantes. Avec des exploitations dont la survie est en cause par absence de récolte.

Au plan national, 2016 restera comme l'année où il a été produit le moins de miel, la production représentant à peine le quart de la consommation nationale. Il aurait donc dû, tout naturellement, en résulter un bon niveau des cours sur le marché ; ce qui n'a pas été le cas, car, depuis la fin de l'été 2015, le marché est complètement bloqué, le négoce ne proposant que des prix inacceptables, quand il se montre intéressé par les miels français.

Cette situation a été l'objet d'une table ronde dans le cadre du Congrès de l'Apiculture Française qui s'est déroulé à Clermont Ferrand, du 27 au 30 octobre dernier, à laquelle participaient, notamment, 3 représentants du négoce français (Th. DECOMBARD pour l'entreprise APIDIS, B. MARY pour l'entreprise du même nom et B. SAUBOT pour l'entreprise Famille MICHAUD), Manuel IZQUIERDO, apiculteur professionnel en Andalousie et Diego PAGANI, Président d'une grande coopérative apicole italienne, 2 apiculteurs professionnels français et l'argentin Norberto GARCIA, Président de l'Organisation Internationale des exportateurs de miel.

Conférence suivie dans un amphithéâtre archicomble par un public particulièrement attentif et réactif, dans une ambiance quelque peu tendue avec des interpellations bruyantes lors de certaines interventions. (voir le paragraphe « Des inquiétudes face au marché du miel » du CR du Congrès pages 15-17).

Par ailleurs, Norberto GARCIA avait animé une autre conférence sur le thème « Marché international du miel : situation actuelle et perspectives ».

Il est particulièrement difficile aux apiculteurs français, professionnels en particulier, de constater que lorsque la production nationale est largement déficitaire, représentant à peine un quart de la consommation, le marché soit bloqué, avec peu d'opportunités de ventes, à des prix trop bas pour compenser les coûts de production.

Norberto GARCIA l'a bien expliqué dans le cadre de sa conférence ; il reprend ses explications dans un article particulièrement fouillé et argumenté qu'il signe dans le n° 174 de la revue Abeilles et Cie du CARI.

Qu'on le veuille ou non, que cela plaise ou pas, il faut bien prendre en compte que nous sommes dans un marché mondial, de plus en plus ouvert aux échanges dans tous les sens dont la première cause est souvent la spéculation ; ceci vaut pour toutes les matières premières, parmi lesquelles les produits agricoles et le miel.

Norberto GARCIA montre, d'abord que, pour certains pays, il n'y a pas de véritable relation entre le nombre de ruches et leur capacité d'exportation de miel. Ainsi, au niveau mondial, entre 2007 et 2014, si le nombre de ruches augmente de 8%, le montant des exportations totales de miel progresse de 61%. Cette évolution est difficile à comprendre quand on sait que, pour différentes raisons, les surfaces occupées par des flores mellifères sont en régression, au profit de surfaces urbanisées ou de surfaces utilisées pour des grandes cultures agricoles peu favorables à la production de miel (maïs, soja,...); et qu'il faut tenir compte, également, du réchauffement climatique.

Les principaux pays exportateurs de miel se partagent en deux groupes : américains (Argentine, Mexique, Brésil, Canada,...) et asiatiques (Chine, Inde, Vietnam, Turquie,...).

Pour ce qui concerne les pays américains, sur la période 2007-2014, leurs exportations baissent d'environ 9% quand leur nombre de ruches augmente d'à peine 3%, avec une diminution notable de la productivité par ruche.

Pendant ce temps, quand le nombre de ruches des pays asiatiques augmente de 13%, leurs exportations progressent de 196%!

Aucun élément objectif ne permet d'expliquer cette évolution difficilement croyable. Si ce n'est que le miel fait partie des aliments qui sont le plus soumis à des falsifications, avec une pratique, l'adultération, qui consiste à modifier la composition de ce miel soit par ajout d'une substance (sirop de glucose, eau,...,), soit par retrait : on peut ainsi augmenter la masse du produit ou camoufler le véritable pays d'origine pour éviter entre autres les droits de douane et les contrôles. En décembre 2015, l'Union Européenne a publié les résultats d'un plan mis en place pour évaluer cette fraude : 19% des échantillons analysés étaient non conformes et 13% étaient soupconnés de non-conformité.

Les analyses qui permettent de déceler ces falsifications sont de plus en plus pointues et coûteuses. Jusqu'à maintenant, les méthodes les plus couramment utilisées par les pays importateurs pour effectuer ces contrôles étaient les analyses polliniques et sensorielles ainsi que celle dénommée C13-IRMS qui permettait de déceler l'ajout de sirop de plantes. Cependant, elle ne permettait pas de mettre en évidence l'ajout de sirop à base de certaines plantes, comme le riz. La méthode la plus récente qui permet la détection de falsifications ainsi que la détermination des origines botaniques et géographiques est la résonance magnétique nucléaire (RMN). Selon le laboratoire allemand QSI, 60% des échantillons de miel testés par RMN ont été adultérés.

Le décalage entre l'augmentation des importations mondiales, évaluée à 150 000 tonnes entre 2001 et 2015, et la consommation qui progresse en proportion nettement inférieure est la première cause de l'effondrement des cours enregistrées depuis un an et demi. Actuellement, la Chine est le principal exportateur de miel vers l'Union Européenne (97 500 tonnes en 2016), à des cours qui varient en fonction des points d'entrée dans l'Union (1,3€ au Portugal, 1,6€ en Italie, 1,9€ en Allemagne).

A cette situation aux conséquences catastrophiques, qui bloque le marché à des cours inférieurs aux coûts de production, vient s'ajouter un phénomène nouveau, avec la chute des prix des miels argentins liée à leur contamination par du glyphosate (Réf : Abeilles & Cie n°175). Il en résulte un effondrement des cours des miels de grande culture ukrainiens qui arrivent sur le marché européen à un prix voisin de 1,70€/kg!

Ainsi, et aussi surprenant que cela puisse paraitre, on peut donc trouver du glyphosate dans le miel. Aux Etats-Unis, la FDA a également mis en évidence la présence de cet herbicide dans certains miels de l'état de Iowa. Certes, à des niveaux faibles, même s'ils sont déjà le double de celui que l'Union Européenne a fixé comme limite supérieure tolérée.

Du glyphosate, on peut en trouver dans d'autres aliments : ainsi, une association de consommateurs suisses a soumis un lot de bières à des tests comparatifs et à des analyses. Et quelle n'a pas été sa surprise de constater la présence de cette molécule dans plusieurs bières allemandes, même si elle l'est à de faibles doses, inférieures aux normes légales, cette molécule étant apportée par l'orge, par le houblon et même par l'eau.

L'association « Que choisir » vient de réaliser un dossier sur la qualité de l'eau qui est consultable sur son site « quechoisir. org ». Vous pouvez exploiter cette carte pour connaître la situation auprès de chez vous ; vous constaterez qu'il y a de nombreux points noirs dans le département, dont le commentaire précise qu'ils sont dus à la présence, à un taux trop élevé, de pesticides résultant de la culture intensive du maïs ; nul doute que le glyphosate doit en faire partie, au vu des milliers d'hectares traitées par certains maïsculteurs, au mois de mars, avant le semis. Ces agriculteurs y trouvent-ils leur compte ? S'il est difficile de répondre à cette question, on peut cependant affirmer que les structures en amont doivent en tirer de juteux profits. A commencer par la firme américaine qui le commercialise depuis les années, Monsanto. Monsanto qui vient d'être rachetée par la firme allemande Bayer pour la modique somme de 59 milliards d'euros !

Nul doute que les allemands sauront se faire entendre, dans quelques mois, quand la Commission européenne devra à nouveau décider si elle reconduit l'autorisation du glyphosate. Car c'est un véritable psychodrame qui s'est joué fin juin, l'autorisation de mise sur le marché de la molécule expirant le 30 juin ; avec des avis contradictoires du CICR (Centre International de Recherche sur le Cancer) qui la jugeait « cancérogène probable » et l'EFSA (autorité européenne de la santé) pour qui il était improbable qu'elle le soit. La France qui devait d'abord s'opposer au renouvellement de l'autorisation par la voix de Ségolène ROYAL s'est finalement abstenue. Tout ceci malgré l'opposition des eurodéputés de la Commission Environnement du Parlement européen!

Finalement, l'autorisation de l'herbicide aux 25% de parts du marché mondial a été reconduite pour 18 mois, jusqu'à la fin de cette année où sera publié l'avis de l'Agence Européenne des produits chimiques : que pèseront, alors, les inquiétudes pour la santé humaine ou les préoccupations d'ordre environnemental ?

Un autre feuilleton s'est déroulé l'année dernière sur le dossier des néonicotinoïdes que j'avais longuement développé dans mon éditorial de Butilandes 2016.

Le 17 mars, les députés ont voté, par 30 voix contre 28, le retrait total des néonicotinoïdes après le 1er septembre 2018. Florence DELAUNEY, députée de la 1ère circonscription, a voté pour

l'interdiction ; les 2 autres députés landais n'ont pas pris part au vote. Puis, le texte est ensuite revenu devant le Sénat, en 2ème lecture, le 12 mai. Pour la 2ème fois, les sénateurs ont voté contre l'interdiction ; pour les Landes, Danielle MICHEL s'est abstenue tandis que Jean-Louis CARRERE s'est prononcé pour l'interdiction.

Clap de fin, enfin, le 20 juillet, en soirée, quand l'Assemblée Nationale a adopté, en dernière lecture, la loi biodiversité dans laquelle est inscrite l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes en 2018, avec des dérogations possibles jusqu'en 2020, mais à condition d'être signées par les trois ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé.

Le feuilleton parlementaire aura duré 27 mois. Si nous pouvons nous réjouir de sa conclusion, nous allons cependant devoir rester vigilants car les lobbys de l'agriculture et de l'agrochimie ne perdront pas une occasion de reconquérir tout ou partie du terrain perdu, dés qu'ils en auront l'opportunité.

Ces dossiers restent la 1^{ère} préoccupation de l'apiculture française et européenne. Ils sont ouverts depuis de très nombreuses années, déjà, et ils ne sont pas prêts d'être soldés.

Pour ne pas être trop long, je ne dirai que quelques mots de celui qui concerne les OGM ou, plutôt, les « nouveaux OGM », les NBT. Ces nouveaux organismes relèvent toujours du génie génétique, mais avec une démarche scientifique différente, ce qui permet aux laboratoires et aux firmes multinationales qui les portent de soutenir qu'ils ne relèvent pas de la règlementation stricte OGM. Le débat n'a pas été tranché par la Commission européenne, mais les organisations syndicales de l'apiculture française et européenne, les organisations syndicales paysannes et les organisations écologiques devront rester mobilisées et solidaires dans les actions afin que soient respectés les choix et les volontés des citoyens européens. L'UNAF, avec les autres organisations apicoles nationales, mais, également, au sein de la coordination européenne Bee Life, est très présente pour suivre ces dossiers, pour défendre nos abeilles et leur environnement, pour faire valoir nos intérêts professionnels auprès des Pouvoirs Publics et des élus. Sa revue « Abeilles et Fleurs » est un outil important d'information et de communication, qu'il nous faut soutenir par nos abonnements.

Sur notre bulletin d'adhésion, nous vous proposons également deux autres abonnements : à « InfoReines » qui traite de tout ce qui se rapporte à l'élevage et à la sélection et à la revue éditée par le CARI, syndicat apicole belge, « Abeilles & Cie », toujours très riche de fiches et d'articles particulièrement documentés, dont nous reprenons certains dans ce bulletin.

Le suivi des dossiers doit également être fait au niveau régional qui va prendre de plus en plus d'importance pour le monde économique, agricole et donc apicole. Il existait une fédération de syndicats apicoles au niveau de l'ex région Aquitaine, la FARA, qu'une grande majorité d'entre vous connaissent pour le contrat d'assurance collectif auprès de Groupama qu'elle propose. Nous avons voulu nous adapter à la réforme de la structure régionale, avec la création de la Nouvelle Aquitaine, en travaillant à la mise en place de la Fédération apicole régionale de la Nouvelle Aquitaine (FARNA) : après plusieurs réunions, le projet de statuts est bien avancé et ils devraient être déposés avant le printemps.

L'Abeille Landaise intervient également, à son niveau, pour vous apporter les informations, la formation et les services au bénéfice de ses adhérents, chaque année plus nombreux.

Informations par l'intermédiaire de ce bulletin Butilandes, distribué à plus de 300 exemplaires.

Formation avec la mise en place du module sur 3 journées « Élevage et sélection » animé par Jos GUTH : vous avez été plus de 80 à suivre attentivement ses exposés passionnants des 3 et 4 septembre, à Lüe et nous espérons que vous serez aussi nombreux pour la 3ème journée, le 1er avril, également à Lüe où l'on passera à la pratique. (voir le compte-rendu de G. LABE, pages 10-11).

Informations et formation avec la mise à disposition, à prix réduit (7,50€ au lieu de 15€; l'Abeille Landaise prend en charge la différence) du Guide des Bonnes Pratiques Apicoles (GBPA) : vous avez été une cinquantaine à le réserver. Vous pourrez l'acquérir le 4 mars, lors des AG de Villeneuve.

Services avec l'achat collectif de produits de nourrissement distribués le 7 décembre à Saint Cricq Villeneuve (13,335 tonnes de sirop et 4,5 tonnes de candi) à des prix très compétitifs, mais également avec l'opération de gaufrage collectif de cires d'opercules.

La formation, c'est également la formation initiale que nous proposons dans le cadre des activités du Rucher-Ecole, installé à Souprosse. Le REAL (Rucher Ecole de l'Apiculture Landaise) est l'émanation des deux structures apicoles départementales : l'Abeille Landaise et le GDSA. Vous trouverez le compte-rendu d'activité de son Président, J.P. BOUEILH, et de son animateur J.M. MOUSSION, pour 2016, page 8.

Pour cette année 2017, les déclarations de candidatures à la formation sont à nouveau bien supérieures aux 25 places disponibles. Quand vous lirez ce bulletin, le choix des candidates et candidats aura été fait, et le calendrier des séances sera établi.

Le sanitaire conserve toujours la même importance dans nos préoccupations. Et cela justifie que vous trouviez dans ce Butilandes 2017, page 14, un article proposé par le vétérinaire du GDSA, L. DEFFREIX, sur la méthode qui permet d'évaluer le niveau d'infestation varroa dans une colonie ; varroa destructor qui provoque toujours autant de dégâts dans nos ruchers et qui exige toujours plus de rigueur, de vigilance et de respect des procédures à suivre dans les traitements que nous sommes obligés d'appliquer pour protéger nos colonies.

Cette lutte indispensable peut passer par l'utilisation des médicaments classiques, connus de tous : Apistan, Apivar, ApilifeVar...

Comme elle pourra passer, également, par l'utilisation de l'API-Bioxal à base d'acide oxalique. Ce médicament ayant obtenu l'AMM, toute autre forme d'utilisation de l'acide oxalique pour traiter les ruches devient interdite.

Varroa, mais également Vespa Velutina, le frelon asiatique qui a été, cette année encore, fortement présent sur certains secteurs du département, en périphérie des villes et le long de la côte atlantique notamment. La lutte contre ce prédateur récemment classé espèce invasive par la Commission européenne n'était encadrée, jusqu'à présent, par aucun texte règlementaire. Ségolène ROYAL, à l'occasion de l'inauguration du 21ème Congrès de l'Apiculture française, à Clermont Ferrand, a déclaré qu'un prochain décret, dont le texte vient d'être soumis au Conseil d'Etat, donnera aux Préfets le pouvoir d'engager des destructions de nids, quels que soient les lieux où ils sont identifiés, y compris sur les propriétés privées.

Pour compléter ce volet sanitaire auquel nous attachons beaucoup d'importance, vous trouverez pages 12-13 copie d'un article paru dans le n° 170 de la revue du CARI, « Abeilles et Cie », intitulé « Les pirates de l'abeille » et signé par Agnès FAYET. Nous le publions avec son aimable autorisation. Il s'agit d'un résumé des différents agents pathogènes et parasites qui affectent nos abeilles. Un grand merci, encore, au CARI.

Merci également, à la FNOSAD, et à son Président, J.M. BAR-BANÇON, pour nous avoir autorisés à publier l'article qui traite de la mycose du couvain pages 18-19.

A toutes ces préoccupations matérielles, environnementales ou sanitaires, viennent s'ajouter de nouvelles règles d'ordre administratif, avec les nouvelles dispositions pour la déclaration des ruchers, et fiscal avec la disparition du bénéfice forfaitaire à la ruche.

La Commission européenne ayant décidé d'harmoniser les périodes de recueil des déclarations de ruches dans l'ensemble des États membres de l'Union Européenne à compter de 2016, et afin de répondre à cette nouvelle réglementation européenne, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) a défini une nouvelle période de déclaration obligatoire : entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

Les déclarations doivent maintenant être réalisées en ligne sur le site MesDémarches (http://mesdemarches.agriculture. gouv.fr). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Elle se fait directement sans login ni mot de passe. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Les apiculteurs devront renseigner :

- le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei),
- les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour en savoir plus sur la déclaration des ruches : www.mesdemarches.agriculture. gouv.fr.

Le récépissé de déclaration est adressé immédiatement par mel. Il est possible d'utiliser la démarche par voie postale uniquement en période de déclaration obligatoire (du 1er septembre au 31 décembre), en utilisant le formulaire CERFA 13995*4 de déclaration de détention et d'emplacement de ruches et en l'envoyant par courrier à la DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Un récépissé de déclaration est envoyé dans les 2 mois suivant la déclaration.

La démarche est identique pour les apiculteurs qui font leur déclaration pour la 1ère fois : il leur est alors attribué leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Pour la vente des produits de la ruche ou leur session, il est nécessaire d'obtenir auprès du Centre de formalités des entreprises de la Chambre d'agriculture un numéro SIREN/SIRET. Ce numéro sera nécessaire pour réaliser votre première déclaration.

Il n'y aura plus de numéro NUMAGRI attribué.

Du point de vue fiscal, suite à l'adoption, le 29 décembre 2015, de la loi 2015-1785 de finances pour 2016, le régime du bénéfice forfaitaire à la ruche est désormais remplacé par un régime de « micro-bénéfices agricoles » ou « micro-BA ». Ce nouveau système n'est plus basé sur un nombre de ruches mais sur les recettes réelles réalisées par l'apiculteur, quel que soit le nombre de colonies en exploitation.

Le plafond du régime micro-BA est fixé à 82 200€ HT, au lieu de 76 300€ précédemment. Votre micro-BA sera apprécié sur une moyenne de 3 années, un régime transitoire étant prévu pour les revenus de votre activité apicole pour 2016 et 2017.

Pour déterminer votre micro-BA, vous devrez déclarer toutes les recettes que vous tirez de votre activité apicole. L'administration fiscale appliquera un abattement de 87% et obtiendra ainsi le montant à ajouter à l'ensemble de vos autres revenus pour le calcul de votre impôt sur le revenu.

Le seuil de recettes à partir duquel s'applique ce régime de micro-BA est fixé à 350,47€ avec un abattement de 305€ et un revenu de 45,57€.

Je vous renvoie au n° 780 de la revue de l'UNAF, « Abeilles et Fleurs », du mois de mars 2016, page 9, pour des explications plus complètes, avec des exemples traités et des informations complémentaires sur les cotisations MSA et sur le régime de la TVA.

L'essentiel des informations ou des publications qui figurent dans ce bulletin provient de revues apicoles que nous nous devons de soutenir par nos abonnements. Avec votre bulletin d'adhésion à l'Abeille Landaise, vous avez la possibilité de profiter des conditions réservées aux abonnements groupés : Abeilles et fleurs de l'UNAF, InfoReines de l'ANERCEA et Abeilles et Cie du CARI.

Avec votre bulletin d'adhésion au GDSA, vous avez la possibilité de profiter des conditions réservées aux abonnements groupés pour La Santé de l'Abeille publié par la FNOSAD.

L'Assemblée Générale est un moment fort pour notre syndicat, l'Abeille Landaise. Souvenez-vous de celle de l'année passée, à Souprosse, avec une présence importante des adhérents. Des débats passionnants, avec celui, en particulier, qui s'est traduit par le vote à une large majorité d'une motion opposée à la mise en place d'une IGP « Miel des Landes ». La qualité de nos travaux et de nos échanges a été particulièrement appréciée de nos invités (maire, Conseil Départemental, presse). La conférence de l'après-midi animée par J.F. ODOUX sur le pollen, aliment de nos abeilles, passionnante, a été suivie par un auditoire particulièrement attentif.

Comme chaque année, vous trouverez dans ce bulletin les convocations à nos AG qui se dérouleront le samedi 4 mars, à la Salle des Fêtes de Villeneuve de Marsan. Les commerçants habituels seront présents et, après le repas, notre invité, Gilles LA-NIO, Président de l'UNAF, interviendra pour brosser un compterendu plus complet et plus documenté sur la situation actuelle de l'apiculture, tant au niveau national, qu'européen et mondial, mais, également, pour répondre à toutes vos questions. Cette journée sera également pour nous l'occasion de féliciter chaleureusement notre collègue et ami, Léonce NAVAILLES, qui vient de recevoir la médaille du Mérite Agricole. Merci, Léonce, de la part de nous tous, pour tout ce que tu as apporté depuis de si nombreuses années à l'apiculture landaise, avec toujours autant de passion et de désintéressement, par ton action constante au bénéfice de l'Abeille Landaise, du GDSA et du Rucher Ecole dont tu as porté l'animation et le développement pendant plus de vingt ans ; sans oublier ton investissement au sein de la Coopérative des Producteurs de Miels du Sud Ouest, de Carcarès Sainte Croix, en particulier lors de la période qui s'est achevée par une fin douloureuse.

Pour terminer, je veux avoir une pensée pour les collègues qui nous ont quittés l'année dernière ou en ce début d'année : Michel NORMAND de Bénesse Marennes, Jacques SERIS de Campagne et Gatien LESPES de Losse. Avec Gatien, nous nous connaissions depuis 1971, ma première année au Collège de Villeneuve : un homme charmant, avenant, doté d'un humour rieur que j'appréciais beaucoup.

Et comment oublier deux autres figures qui ont tant apporté à l'apiculture landaise et qui s'en sont allées en ce début d'année : le girondin Jean LESTAGE, de Lacanau, très investi au sein des différentes structures apicoles (Abeille Landaise, GDSA, Coopérative des Miels du Sud Ouest de Carcarès, FASO), tant qu'il a pratiqué l'apiculture, toujours disponible pour rendre service ou apporter un conseil, et Pierre DAGRAU, d'Escource, dont il fut maire durant quarante ans, qui avait pris la suite de son père à la tête de l'entreprise de fabrique de ruches bien connue des apiculteurs landais, aquitains et même d'ailleurs.

Nous espérons pouvoir vous retrouver à Villeneuve, le 4 mars, pour nos AG du matin, pour le déjeuner et pour le débat de l'après-midi ; ce sont des moments de rencontre et d'échanges qu'il nous faut privilégier.

Je ne peux terminer sans formuler de nouveau un vœu pour vous toutes et vous tous : que 2017 soit meilleure que 2016!

Pierre CABE

LABORATOIRE Famille Michaud

CRÉÉ EN 1973 et accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025

UN PROFESSIONNALISME SUR LEQUEL VOUS POUVEZ VOUS APPUYER!

Notre équipe de techniciens et ingénieurs sont à votre entière disposition pour qualifier et caractériser les meilleures origines et les meilleures récoltes à l'aide de méthodes performantes.

L'ensemble de nos analyses permet de garantir la pureté et l'authenticité de vos miels



RECONNAISSANCE DE NOTRE EXPERTISE

- Participations aux circuits d'intercomparaison (BIPEA, FAPAS, PROGETTO TRIESTE)
- Organisation de tests d'intercomparaison sur les résidus de médicaments vétérinaires
- Membre IHC (International Honey Commission)

ASSURANCE QUALITÉ

Notre démarche qualité passe par une amélioration permanente de notre savoir-faire

Notre laboratoire est accrédité COFRAC selon le référentiel NE EN ISO/CEI 17025.

NOS POINTS FORTS

Fiabilité de nos résultats d'analyses

cofrac ACCRÉDITATION N°1-5527 Portée d'accréditation disponible ww.cofrac.fr

Vos résultats en 21 jours maximum









pbeaune@famillemichaud.com

Patricia BEAUNE - Tél.: 33(0)5 59 21 91 27 Régine LURDOS - Tél. : 33(0)5 59 21 91 34 rlurdos@famillemichaud.com

Domaine Saint-Georges Chemin de Berdoulou - 64290 Gan - FRANCE - www.famillemichaud.com



GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE APICOLE DES LANDES (GDSA40)

Le GDSA40 en quelques chiffres pour la saison 2016 :

220 adhérents (14 de plus qu'en 2015) ce qui représente 8482 ruches pour la saison apicole 2016. 55 abonnements à la revue La Santé de l'Abeille ; 85 registre d'élevage distribués.

Chères et Chers collègues apicultrices er apiculteurs,

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 18/02/2016, le 15/03/2016, le 09/06/2016 et le 08/11/2016.au Café des Arceaux à Tartas.

La composition du Bureau du Conseil d'Administration :

Président : Jean Marc DUFAUVice-Président : Guillaume VERGNESTrésorière : Guilaine LABETrésorier Adjoint : Patrick CAUSSATSecrétaire : Pierre CABESecrétaire Adjointe : Esma CANO

Les autres membres du Conseil d'Administration sont : Jean Pierre BOUEILH, Lauent DEFFREIX, Vétérinaire référent, Robert IPARRAGUIRRE, Claude LEGER, Louis Marie LEMAIRE, Jean Michel MOUSSION, Laurent POUMIROL.

La saison apicole 2016 a été assez particulière, avec de bonnes récoltes sur l'acacia et la bourdaine mais, une fois de plus, les récoltes des bruyères ont été encore cette année quasi nulles dans notre département, à cause de la sècheresse ; même si nous sommes mieux lotis que certains départements. La production nationale va avoisiner les 10 000 T, soit 6 000 T de moins que l'année précédente.

Le Sanitaire :

Le mode de déclaration des ruche devra être fait du 1^{er} septembre au 31 décembre, à la DGAL à Paris, avec le document Cerfa n°13995*04, soit par internet, soit par courrier. C'est la nouvelle gouvernance sanitaire désirée par le ministre de l'agriculture qui est entrain de se mettre en place. Celle-ci impose également la formation des Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA) afin de seconder les Vétérinaires Réferents pour les visites sanitaires dans le cadre du PSE. J'en profite pour rappeler que tout apiculteur adhérant à la structure adopte automatiquement le PSE du GDSA, ses règles, et ne doit, en aucun cas, les remettre en cause ou refuser la visite sanitaire programmée.

Je remercie le Conseil d'Administration pour son travail et pour les visites sanitaires effectuées bénévolement, je tiens à le souligner, dans le cadre du PSE.

Cette année, après consultation avec notre Vétérinaire Réferent, nous vous avons proposé quatre médicaments (deux conventionnels et deux pour apiculture bio). Nous avons profié du week end de formation avec Jos Guth organisée par L'Abeille Landaise à Lüe pour faire une distribution avec le Véterinaire. Les autres distributions ont eu lieu au cabinet Biovet à Amou, ainsi que dans ses antennes à St Paul Les Dax et Peyrehorade.

En 2016, nous avons distribués : 1305 pochettes Apivar ; 181 pochettes Apistan ; 135 pochettes Apilifevar et 22 pochettes Thymovar ; soit un total de 7134 Ruches traitées pour 172 adhérents ayant commandé des médicaments. Au nom du Conseil d'administration, j'adresse mes remerciements au Dr Laurent DEFFREIX et à Mme Nathalie GUILLEMOTOMIA, secrétaire dévouée, pour leur travail exercé au profit du GDSA.

Le frelon asiatique est apparu tard dans la saison à cause d'un printemps pluvieux et, selon les zones, il a provoqué plus ou moins de dégâts, générant beaucoup de désespoir chez celles ou ceux qui ont été les plus concernés. Il faut donc continuer à piéger pour capturer les reines fondatrices : à partir du début du mois de mars, et même dés la fin du mois de février dans les secteurs où il a fait le plus de dégâts, surtout si la météo est clémente.

La section Régionale : Elle va être mise en place avec les 12 départements de la région Nouvelle Aquitaine. La section existante, appelé OSAA, va s'intituler OSANA. L'ensemble des GDSA des divers départements ont souhaité e bâtir une section nouvelle plutôt que d'intégrer celle qui existait précédemment et qui rencontrait des difficultés de fonctionnement (GDSA 47 et 64 et ADAAQ).

Le Conseil Départemental : Un grand merci pour son soutien à l'apiculture landaise, très important pour le sanitaire, qui permet au plus grand nombre de disposer des médicaments à des conditions raisonnables. Sans ce soutien, la survie de notre association, le GDSA40, serait mise en cause.

Je vous souhaite une bonne saison apicole 2017 et j'espère vous trouver nombreux pour participer à notre Assemblée Générale, le samedi 4 Mars à Villeneuve de Marsan.

Le Président : Jean-Marc DUFAU

Siège social: Chambre d'Agriculture des Landes - Cité Galliane - 55, avenue Cronstad - 40000 Mont de Marsan - Tél. 05.58.85.45.45 - Fax: 05.58.85.45.46

L'ABEILLE LANDAISE EN 2016 : FAITS ET CHIFFRES

258 adhérents (18 de plus qu'en 2015);

7 858 ruches assurées à la FARA par 230 adhérents (soit 183 ruches et 20 adhérents de plus).

93 abonnements Abeilles et Fleurs, 20 abonnements Info Reines et 10 abonnements Abeilles et Cie.

Achat groupé de produits de nourrissement auprès des Etablissements ApiDistribution et General Ingredients, distribués le 7 décembre : 4 500kg de candi Apifonda facturé 1,28€ TTC le kilo et 13,335 tonnes de sirop facturé 0,68€/kg, TTC.

Gaufrage collectif de cires d'opercules : 610kg pour 13 adhérents.

Le samedi 5 mars, lors de l'AG de Souprosse, il a été voté une motion contre une IGP « Miel des Landes », à une très large majorité. Après le repas (95 inscrits), de 15 heures30 à 18 heures, la conférence-débat intitulée « Le pollen : aliment des abeilles », animée par J.F. ODOUX de l'UE Entomologie à l'INRA Le Magneraud (17700), a réuni prés d'une centaine d'adhérents qui ont suivi très attentivement les commentaires clairs d'un support visuel de qualité. Ensuite, un débat a permis questions et échanges enrichissants entre la salle et le conférencier qui a particulièrement apprécié l'accueil landais qui lui a été réservé.

Les 3 et 4 septembre, nous nous sommes retrouvés à Lüe, chez la famille IRAZOQUI, pour 2 journées de formation animées par Jos GUTH, sur le thème « L'apiculture qui marche » : plus de 80 participants, satisfaction générale de la teneur de débats, des commentaires et des conseils transmis ; satisfaction générale, également, pour la qualité du service traiteur assuré par La Ferme du Vieux Bourg.

Cette formation de 2 jours sera complétée par une 3ème journée, le samedi 1er avril, à Lüe également. Elle aura un contenu plus pratique : élevage, production d'essaims, greffage, initiation au picking,...

Composition du Conseil d'Administration :

Président : Pierre CABE Vice-Président : Guilaine LABE Trésorier : Patrick CAUSSAT Trésorier adjoint : Nicolas MUNIER Secrétaire : Jean-Marc DUFAU Secrétaire adjointe : Esma CANO

Autres membres : Jean-Pierre BOUEILH, Vincent GOURGUES, Robert IPARRAGUIRRE, Jean-Luc LARRONDE, Claude LEGER, Jean-Michel MOUSSION, Laurent POUMIROL, Ingrid PRINS, Didier ROBERT, Jérémie SAINT-PAUL, Quitterie

SAUBION, Guillaume VERGNES.

L'Assemblée Générale du syndicat s'est réunie le samedi 5 mars à SOUPROSSE.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois : le 18 février (préparation AG du 5 mars), le 15 mars 2016 (élection du bureau, rucher-école), le 9 juin 2016 (préparation formation des 3 et 4 septembre, rucher-école) et le 8 novembre (préparation de la distribution de candi et de sirop).

CONFÉRENCE : CONSERVER LA DIVERSITÉ DU PATRIMOINE GÉNÉTIQUE DE L'ABEILLE NOIRE

Intervenants : Lionel Garnery, CNRS, spécialiste de la génétique de l'abeille noire

Benjamin Basso, généticien, Coordinateur « Sélection et élevage » à l'ITSAP Institut de l'abeille

LE 17 MARS 2017 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES

55 avenue Cronstadt, Cité Galliane BP 279 - 40 005 Mont de Marsan Cédex

L'abeille présente dans les Landes Apis mellifera mellifera dite « abeille noire » adaptée à la région, a du mal à faire face aux changements récents et rapides de son environnement.

De plus, à terme, ses caractéristiques génétiques risquent fort d'être modifiées par la présence d'autres types d'abeilles sélectionnées pour la production. L'abeille noire des Landes se caractérise par un cycle de reproduction en deux phases, en corrélation avec le cycle phénologique des floraisons.

Objectif général de l'action de formation :

- Acquérir une méthodologie scientifique validée pour préserver l'abeille noire des Landes
- Identifier les points d'intérêt d'un tel outil pour l'amélioration des performances de son exploitation. En comprendre les perspectives de sélection.
- Évaluer la faisabilité de la mise en œuvre d'un projet innovant collectif de conservatoire d'abeille noire des Landes

Public attendu : tout apicultrice et apiculteur prêt à s'engager avec les objectifs ci-dessus

Le nombre de place est limité. Il s'agit d'une formation pris en charge financièrement par les fonds Vivea. **Attention :** une participation de 100 € sera demandée aux personnes ne pouvant bénéficier de ces aides

Pour vous inscrire ou obtenir des informations : Jérémie Barbasse au 06 86 64 69 21

et par courriel : j.barbasse@laposte.net

RUCHER ECOLE DE L'APICULTURE LANDAISE BILAN en 2016 du REAL

En 2016, et pour sa 3ème année de fonctionnement, le REAL a affiché complet en terme d'inscriptions avec 25 élèves qui se sont présentés le 12 mars 2016 pour la première séance d'initiation.

Un seul élève n'a pas persévéré puisqu'il n'a assisté qu'à 2 séances. 6 ont choisi de n'assister qu'aux interventions qui les intéressaient et 18 ont participé assidûment aux cours organisés (au moins 9 séances sur les 13 pour la « temporada » 2016). Ces 18 élèves vont se voir attribuer un diplôme qui leur permettra, si besoin, de confirmer leur niveau d'apiculteurs initiés par le REAL.

Jean-Michel Moussion, notre animateur en chef, nous disait dans son bilan que le groupe était particulièrement homogène et qu'il se dégageait lors de chaque après-midi une réelle bonne ambiance à l'intérieur d'une équipe d'élèves soudés, échangeant dans la semaine régulièrement par mail ou par Facebook. Certains, en plus, n'hésitant pas à l'interpeler quand ils rencontraient sur leurs propres ruches quelques écueils techniques.

Plusieurs apiculteurs parmi lesquels, Vincent Gourgues, Jérémy Saint Paul, Pierre Cabé, Guilaine Labé, Claude Léger, Jean-Marc Dufau, IngridPrins, Léonce Navailles, Le GAEC Les Ruchers de Chalosse, Laurent Deffreix (le vétérinaire Conseil et Référent), Patrick Caussat qui a ouvert très gentiment son exploitation à une visite des élèves, ont donné de leur temps pour s'impliquer en faisant partager leurs connaissances aux futurs apiculteurs landais.

Une quinzaine de ruches en démonstration ont permis d'effectuer les manipulations saisonnières qui s'imposaient. Deux essaims avec des reines de lignées Buckfast croisées avec des mâles Caucasiens ont été offerts au REAL. Cela permettra ainsi de comparer les comportements de colonies issues de reines locales avec des colonies issues de reines plus « exotiques » !...

En fin de saison, ce sont 20 ruches qui sont installées dans le rucher de démonstration et qui auront produit 130 kg

de miel d'acacia et 220 kg de miel Toutes Fleurs. On peut déjà signaler aux éventuels amateurs, qu'il nous reste entre 100 et 120 kg de miel Toutes Fleurs à écouler. Ils peuvent s'adresser à Jean-Michel Moussion s'ils sont intéressés.

Pour parfaire leurs connaissances pratiques, les élèves ont à leur disposition une bibliothèque et des abonnements parmi lesquels, la revue Abeilles et Fleurs, La Santé de l'Abeille, la revue du CARI et Info Reines.

Nous savons déjà que la saison 4 affichera également complet en terme d'effectifs. Notre activité a le vent en poupe et le retour aux valeurs naturelles et, surtout, aux bons et vrais aliments du terroir amènent bon nombre de jeunes et moins jeunes à oser l'apiculture!

Les responsables du REAL ont du pain sur la planche car un peu à l'image de The Voice ou Master Chief, il faut sélectionner les candidats et maintenir la pression pour que les anciens veuillent bien continuer à s'impliquer dans leur école départementale! Là encore nous apprécions le rôle de Jean-Michel Moussion qui dépense une réelle énergie pour que ses élèves repartent les samedis, en fin d'après-midi, rassurés et rassasiés.

Enfin le Rucher-Ecole peut-il et doit-il devenir une vitrine départementale de l'apiculture ? C'est la question du jour à laquelle ses responsables vont devoir définir une ligne de conduite pour les futures années de fonctionnement.

Une chose est sûre : les apiculteurs landais grâce à l'entente du syndicat unique qui les unit (l'Abeille Landaise) et au GDSA qui gère remarquablement la santé de leur cheptel apiaire, amateurs comme professionnels, ont déjà réussi un joli pari en travaillant ensemble bénévolement pour transmettre à celles et ceux qui le désirent les connaissances indispensables pour démarrer l'élevage parfois bien compliqué des abeilles. Nous misons tous sur la pérennité de cette mission!!

Jean-Pierre BOUEILH, Président du REAL



Ouverture d'un nouveau magasin à Portet-sur-Garonne, près de Toulouse

Dans un magasin de 250 m², retrouvez près de 1200 références des grandes marques de l'apiculture

3, avenue de la Saudrune - Z.A. du Bois Vert - 31120 Portet-sur-Garonne portet@apidistribution.fr Tel. 05 61 72 85 95

INAUGURATION les 10 et 11 mars 2017



501 boulevard Alfred Daney 33300 Bordeaux - Tel. 05 56 39 75 14 - Fax. 05 56 29 14 73 148 boulevard de l'Europe (Route de Bayonne) 64230 Lescar - Tel/Fax. 09 83 47 47 71 Nouveau, à partir du 10 mars : 3 av. de la Saudrune 31120 Portet s/ Garonne - Tel. 05 61 72 85 95 contact@apidistribution.fr www.apidistribution.fr

LA FÉDÉRATION DES APICULTEURS DE LA RÉGION AQUITAINE

Dans le cadre d'un **contrat de groupe**, la **FARA**, qui regroupe **5 syndicats aquitains**, vous permet de bénéficier d'une assurance complète pour vos ruches auprès de Groupama. Pour l'année 2017 la cotisation reste fixée à 0,87€/ruche, avec les garanties suivantes :

- ✓ responsabilité civile,
- ✓ catastrophes naturelles, incendie et tempête,
- ✓ vol et détérioration,
- ✓ intoxication ou empoisonnement accidentel,
- ✓ marchandises transportées.

Le contrat ne prévoit **pas de franchise** et les sommes réglées en cas de sinistre sont de **30€ pour la ruche, 30€ pour le miel et 55€ pour l'essaim et le couvain**, soit un total de 115€ dans le cas d'une ruche avec hausse et miel.

En 2016, la FARA a assuré 25 830 ruches, soit 111 ruches de plus qu'en 2015.

2 réunions se sont tenues en 2016, avec l'Assemblée Générale du 6 février, à Labouheyre (où je représentais l'Abeille Landaise, en compagnie de Jean-Marc DUFAU et de Claude LEGER) et une réunion des Présidents, le 15 décembre pour le traitement des dossiers de déclaration de sinistres enregistrés et traités par Groupama.

4 dossiers pris en charge : 3 pour vols (15 ruches) et 1 sinistre incendie (13 ruches) ; ils ont généré 2 560€ d'indemnisations. Plusieurs dossiers ont été rejetés : règlement cotisation ou déclaration tardifs, déclaration frauduleuse.

Pour l'Abeille Landaise, en 2016, 230 apiculteurs ont assuré 7 858 ruches ;

Attention! le nombre de ruches que vous assurez doit correspondre rigoureusement à celui qui figure sur votre déclaration auprès de la DGAL, à Paris, pour laquelle vous avez dû recevoir un récépissé: la FARA se réserve le droit de contrôler sur le terrain le nombre exact de ruches de chaque apiculteur et l'emplacement des ruchers.

Devant le nombre croissant de dossiers de déclaration de sinistres incomplets, approximatifs, voire inexacts, pour ne pas dire plus, la FARA a décidé de se montrer encore plus rigoureuse dans le traitement de ces dossiers.

Pour les adhérents de l'Abeille Landaise victimes d'un sinistre, ils devront respecter la procédure suivante :

- me prévenir IMMEDIATEMENT (05 58 45 24 68 ou 06 09 56 10 75) dès le constat du sinistre afin que je vous adresse le document de déclaration du sinistre ;
- s'il s'agit d'un vol, de vandalisme ou d'intoxication présumée, **déposer IMMEDIATEMENT plainte auprès de la gendarmerie du secteur du lieu du sinistre** et demander un déplacement sur le terrain pour un constat;
- en cas d'intoxication, procéder à des prélèvements d'abeilles mortes, d'abeilles mourantes, de cires avec couvain et pollen et les stocker au congélateur ; m'avertir IMMEDIATEMENT, ainsi que les Services Vétérinaires ;
- prendre des photos le jour même ; si possible, contacter un collègue du secteur ou de vos relations pour lui faire constater le sinistre et lui demander d'établir un constat écrit ;
- constat écrit ;
 dès que j'aurai été prévenu, je me déplacerai, ou un membre du Conseil d'Administration se déplacera, pour procéder à un constat écrit du sinistre.

A défaut du respect de cette procédure, il y aura de fortes chances qu'il ne soit pas donné suite à votre dossier de déclaration de sinistre.

Votre **dossier de déclaration** de sinistre (document Groupama) devra être complété et renseigné avec la plus grande précision possible.

Selon le **Règlement Intérieur de la FARA** adopté lors de l'AG du **5 février 2011**, il devra contenir :

- une description détaillée des circonstances du sinistre (nom, prénom, adresse complète, téléphone, nom du syndicat, n° d'immatriculation du rucher) ; lieu du sinistre (lieu-dit, commune, département) ;
- type de sinistre (vol, vandalisme par malveillance, évènement météorologique, intoxication...);
- description détaillée des dommages causés et première estimation ;
- copie de la déclaration des ruchers au DGAL ;
- récépissé du dépôt de plainte à la gendarmerie ;
- photos montrant l'ampleur des dégâts ;
- attestation d'autorisation du propriétaire de la parcelle sur laquelle est placé le rucher sinistré.
- pour certains sinistres, copie du registre d'élevage (avec copie ordonnance traitements).

Votre dossier de déclaration est à adresser à :

Groupama Centre-Atlantique Service Sinistres Entreprises et Collectivités 1, avenue de Limoges - B.P. 8527 79044 NIORT Cedex 09

dans les 24 heures après la connaissance du sinistre.

Dans le cas où la responsabilité civile d'un tiers est engagée, ses nom, prénom, adresse, téléphone et compagnie d'assurance devront être précisés.

Conservez bien ces consignes et n'oubliez surtout pas que l'assurance ne coûte cher qu'AVANT.

RAPPEL: vous êtes plus de 50 à n'avoir toujours pas réglé votre cotisation 2017; sachez que depuis le 1er février vos ruches ne sont plus assurées. Elles ne le seront à nouveau qu'à compter du jour de réception de votre règlement.

Il sera délivré une attestation d'assurance, établie par Groupama, aux adhérents qui en ont fait la demande sur leur bulletin d'adhésion et à qui il peut être exigé qu'ils justifient leur couverture en responsabilité civile.

Enfin, et conformément à ce que je vous avais annoncé lors de l'AG de Souprosse, plusieurs réunions ont eu lieu à Cestas, dans les locaux du Rucher-Ecole du SAG pour mettre en place la **Fédération Apicole Régionale de la Nouvelle Aquitaine (FARNA)**. Il reste encore du chemin à parcourir pour rassembler toutes les organisations syndicales concernées, mais nous avons fait un grand pas avec la rédaction des statuts. Cette rédaction a été finalisée aujourd'hui, samedi 4 février lors de la séance de travail qui a suivi l'Assemblée Générale 2017 de la FARA.

L'Assemblée Générale constitutive de la FARNA aura lieu le vendredi 10 mars prochain.

Pierre CABÉ

JOS GUTH À LÜE LES 3 ET 4 SEPTEMBRE 2016:

première partie de trois journées de formation-perfectionnement autour d'un spécialiste sélectionneur-multiplicateur

Un apiculteur de la lignée de Frère ADAM

Jos Guth, apiculteur depuis plus de 50 ans, a commencé en 1965 avec 5 ruches et s'est très vite pris au jeu de la multiplication. Les colonies agressives, celles de petite population, les mycoses et autres maladies l'ont rapidement conduit à la sélection.

Il travaille depuis de longues années avec Paul JUNGELS, sélectionneur d'abeilles Buckfast disposant d'une station de pré-sélection de 260 ruches. Ensemble, en 1982, ils achèteront 2 appareils d'insémination du Dr Schley. Son épouse, Annette Guth, multiplie les souches sélectionnées.

Formateur national au Luxembourg durant près de trois décennies (1982-2010),il commence à transhumer vers la France en 1984 à la recherche de l'acacia, du tilleul et du sapin des Vosges et descendra jusqu'en Provence à partir de 1991 pour la lavande et le châtaignier. De nombreux apiculteurs français assisteront à ses stages d'insémination proposés dans l'Est de la France entre 1986 et 1999. Il interviendra dans plusieurs pays en tant que conférencier pour partager son expérience, ses pratiques et techniques apicoles qu'il sait remettre en cause sans aucune gêne, permettant ainsi l'évolution de son travail.

Quelques chiffres...

En 2000, il propose 300 à 400 reines inséminées aux éleveurs d'Europe et d'ailleurs et nous indique que plus de la moitié des abeilles d'Israël proviennent du patrimoine luxembourgeois. Nous les retrouvons en France bien sûr mais aussi en Allemagne, Italie, Lituanie, Roumanie, Liban, Pologne, Mexique.

En 2014, la capacité de production de sa station de fécondation atteint les 18 000 cellules pour la saison, proposant ainsi des reines prêtes à éclore, vierges ou fécondées.

2016 fut l'année de mise à disposition de 1000 cellules d'abeilles VSH -lignée résistante à varroa destructor- à destination de la France, l'Italie, la Belgique et la Pologne.

Pour Jos Guth, chaque exploitation, pour sa pérennité, doit comprendre une structure d'élevage ou tout du moins y participer. L'élevage permet d'intensifier l'expression de gènes et donc de critères déjà présents.

Le rendement d'une colonie est principalement déterminé par le nombre de butineuses et l'environnement. Nous n'avons pas ou peu d'influence sur l'apport nutritif d'une colonie. La flore, sauvage ou agricole, est principalement déterminée par les exploitants des terres voisines et les conditions climatiques ne sont pas maîtrisables. Selon lui, depuis 100 ans, l'apiculture moderne contrarie la sélection naturelle. La qualité de nos abeilles s'est dégradée tant en productivité qu'en développement et résistance aux maladies.

Les divers stress internes et externes rendent nos colonies moins vigoureuses. Parmi les stress internes nous pouvons citer la domestication, les maladies venues d'ailleurs en multipliant le nombre et leur gravité (varroase, loques..). Les stress externes proviennent surtout d'un environnement appauvri et pollué. La diversité florale s'amoindrit du fait d'un nettoyage des sols ne respectant pas les floraisons, de la disparition des haies, de l'utilisation de pesticides, d'une urbanisation croissante...

La pression sélective de la nature permet d'éliminer les colonies non productives, faibles ou sensibles aux maladies. Une domestication mal conduite génère une perte de vitalité reconnue comme un fait avéré. L'apiculteur peut agir sur ce dernier point en révisant sa méthode d'élevage et de conduite des abeilles.

Multiplicité et variété du pollen

Une colonie consomme une quantité importante de miel

(80 à 120 kg) et de pollen (30 à 60 kg) pour sa propre survie. Une grande diversité dans cet apport nutritif est essentielle à la bonne santé de toutes ces travailleuses. Pour que cette diversité soit de qualité, l'environnement des ruchers doit être très largement polyfloral. La multiplicité et la diversité des pollens assurent une meilleure santé des pollinisateurs. Au Luxembourg, l'État met à disposition des apiculteurs des parcelles non utilisées et ne coupe plus les saules, première source de pollen en sortie d'hiver. Les particuliers fleurissent les alentours de leur habitat avec des variétés champêtres. La symphorine est largement maintenue assurant une très bonne floraison au bon moment. Un choix important car, bien évidemment, une floraison inopportune donne naissance à un couvain malvenu, déséquilibrant la colonie. Le colza est également largement cultivé. Ainsi, ils pourront agir en faveur de la multiplicité de l'offre alimentaire pour leurs abeilles en communiquant autour d'eux.

Par ailleurs, Jos Guth constate que la mortalité est supérieure à la moyenne depuis près de deux décennies. Les traitements contre varroa sont-ils suffisamment efficaces ? L'environnement s'est-il dégradé davantage ?

En réponse à ces deux questions, Jos Guth participe au développement d'une abeille résistante par nature et déplore l'usage des pesticides.

Les pesticides

Certains ont une action directe lorsque leur épandage tue les individus par contact, d'autres ont une action systémique plus insidieuse. La guttation permet à toute plante de réguler sa quantité d'eau. Les molécules toxiques des produits phytosanitaires sont alors aisément transportées du sol aux extrémités des plantes où elles se retrouvent dans l'exsudat de fines gouttelettes, abreuvant ainsi au petit matin tous les insectes en recherche d'eau et de sève.

L'épandage de produits tels que le Gaucho et les graines enrobées sont sources d'empoisonnement. Lors d'un arrosage, les graines libèrent des néonicotinoïdes, polluant les eaux de surface et des nappes.

Les solvants permettent le passage des molécules à problèmes dans les cires. Pour pallier cela et ne retrouver sur le marché que des cires propres, il est nécessaire de fondre les cires de corps, de hausses et d'opercules séparément. Les cires de corps peuvent être recyclées en bougies etc., les cires de hausses utilisées pour des cires de corps et les cires d'opercules pour les cires de hausses. Le renouvellement des cadres est déterminant pour l'élimination constante des vielles cires. Selon Jos Guth, leur couleur noire résulte des excréments des larves, dégageant de l'acidité. Le remplacement des cires n'est pas à négliger d'autant que nous pouvons facilement observerque les abeilles se développent mieux sur des cires fraîches.

L'objectif de l'élevage...

L'exposé de Jos Guth sur l'élevage laisse en mémoire des photos de populations massives et de cadres couverts d'un très beau couvain débordant de nourrices. La division d'une colonie lui permet de la multiplier par dix au cours d'une même saison.

L'apiculture passive est révolue. L'apiculteur d'aujourd'hui s'informe, se forme, échange plus facilement qu'hier. A l'opposé, un élevage trop sélectif entraîne une perte de vitalité certaine. La vitalité se perd par empoisonnement, manque de diversité génétique et nutritive, manque de sélection ou sélection trop stricte, par une conduite passive de l'exploitation quelle qu'en soit sa taille.

L'élevage assure le maintien de la vitalité génétique.

L'objectif de l'élevage est donc de sélectionner des lignées résistantes. Cette résistance s'exprime par la vitalité de la colonie. Une résistance élevée augmente la longévité, donne une meilleure force de vol, une plus grande résistance au froid, une tolérance à varroa, une meilleure fertilité. La fertilité se définit par la capacité de ponte et d'élevage de la colonie. Des larves choyées et bien nourries par un nombre suffisant de nourrices sont de meilleures constitutions. Le choix du renouvellement de reine tous les deux à trois ans maximum assure le maintien d'une santé meilleure pour la communauté entière. Le devoir de chaque apiculteur réside dans l'action du remplacement des reines de mauvaise qualité, peu vigoureuses, par des reines élevées à partir de meilleures colonies. La sélection est un travail de longue haleine puisque ce n'est que l'année suivante que nous en connaissons le résultat.

Une ruche optimale est une ruche équilibrée en éclaireuses, nettoyeuses, butineuses en pollen, butineuses en nectar, gardiennes, porteuses d'eau, nourrices. Pour Jos Guth, les meilleures reines sont également les reines des colonies qui ne récoltent pas trop car elles passent plus de temps à s'occuper du couvain. Trouver le bon équilibre... un chemin de recherches.

Pour une bonne fécondation de la reine, vingt-quatre mâles en moyenne sont nécessaires... Ceci nécessite donc aussi un élevage de mâles. Plus précisément, 24 groupes différents de spermatozoïdes sont nécessaires pour assurer une composition génétique suffisamment diversifiée éloignant aussi le risque de consanguinité, consanguinité qui entraînerait une perte de vitalité. Il est donc nécessaire d'accepter d'avoir des variations dans les critères de sélection des colonies. Pour exemple, voici quelques critères de sélection évalués : vitalité du couvain et des abeilles, résistance à varroa, longévité, hivernage, capacité à construire correctement, rendement, fertilité, élevage, lignée hygiénique, faible tendance à l'essaimage.

Une station d'élevage comprend des colonies exemptes de maladie bien-sûr. Il utilise des starters ouverts qui présentent les avantages suivants : pas d'affolement, pas de risque d'étouffement, développement de grandes populations, des larves prises en charge immédiatement. Le picking, la couveuse et les finisseurs font aussi partie de sa méthode de multiplication. Il pratique le clippage et le marquage des reines avec des plaquettes de couleur numérotées fixées à la super glue en gel. Une goutte de gelée royale diluée à 20% avec de l'eau du robinet est déposée au fond de chaque cellule recevant une larve prélevée au picking. En cas de larves « sèches », ce prélèvement sera facilité par un nourrissement préalable au miel (3 - 4 heures avant)afin que les larves baignent à nouveau dans la gelée.

Jos Guth nous précise qu'il est possible de parvenir à la pratique de l'insémination contrôlée en 2 ou 3 ans. Il propose à ses clients 3 lignées : l'une productive, l'autre économique sans essaimage et la troisième hygiénique.

L'essaimage

L'essaimage peut-être réduit par des interventions de l'apiculteur. Voici quelques facteurs favorisant les divisions naturelles : des reines âgées, une abondance de nectar et de pollen, un manque d'espace, une mauvaise conduite, une apiculture passive, une incitation à la ponte par un nourrissement spéculatif.

Libérer l'espace, changer la reine en fin de saison, récolter après chaque miellée, équilibrer les colonies... en dernier recours, éliminer les cellules royales pour que l'équilibre revienne 8 jours plus tard.

L'isolation et la ventilation des ruches

La condensation sur les parois et les cadres favorise le développement des moisissures et des maladies. Jos Guth souligne l'importance d'une bonne isolation et d'une bonne ventilation des ruches. Les abeilles ont besoin de chaleur (35°C en présence de couvain) et l'idéal est de pouvoir maintenir la bonne température en économisant l'énergie nécessaire à cela. Il constate que les nourrices ne s'occupent pas du couvain situé sur les cadres de rives. Elles

le font mal, aussi, lorsque la population devient insuffisante. Il faut donc intervenir sur ces deux points pour maintenir une bonne vitalité. Sinon les abeilles vieillissent plus rapidement du fait de l'augmentation de travail à fournir, travail non générateur à terme de résultat positif; certaines larves ne seront pas nourries et les cellules devront être nettoyées, d'autres seront mal nourries.

L'équilibre est rompu par un manque de chaleur constante et un mauvais nourrissement. La résistance et la longévité de la progéniture sont mises en péril par un élevage réalisé dans de mauvaises conditions.

Jos Guth trouve la solution dans la qualité de l'isolation et la mise à l'abri des courants d'air. Il commence par bien isoler les toits, serre les corps de ruche les uns contre les autres en guise d'isolation des rives, utilise des partitions étanches et ferme les planchers grillagés à l'approche du mauvais temps permettant au couvain de se développer uniformément et centré, pose des plaquettes de 1 à 2 mm entre le couvre-cadre et le toit pour qu'une faible lame d'air puisse chasser l'humidité, utilise du contreplaqué et du styrodur et enlève les nourrisseurs l'hiver (zone froide inutile).

Ainsi il obtient des colonies plus saines et plus fortes.

Varroa

En 1992-93 Paul Jungels veut obtenir une meilleure tolérance à varroa. Il crée une station de survie qui, sans traitement depuis 2002, donne des abeilles plus résistantes. L'abeille de Primorsky, en Russie, a développé des traits de résistance à cet acarien. Des études ont montré que cette résistance à varroa destructor était héritée et donc génétique. Mais des questions se posent encore. Ils ne savent toujours pas pourquoi les populations de varroa varient plus ou moins selon les années. Marla Spivak, spécialiste de l'abeille hygiénique, est à l'origine du test à l'azote liquide. Chez Annette, le test au chalumeau avec une boîte de conserve suffit à savoir dans quel délai le couvain brûlé est nettoyé (- de 24 h, 48 h...).

En 2012-2013 un groupe de travail multinational, composé de chercheurs des USA, d'Allemagne, du Luxembourg, de Belgique et de Hollande, se crée. En 2014 les résultats obtenus sont encourageants. Mais des questions se posent encore comme « combien de groupes d'abeilles sont-ils nécessaires pour déclencher le nettoyage par détection de ponte du varroa ? ». Il nous indique qu'il existe des varroas non reproductifs (25%) auxquels les abeilles ne touchent pas et qu'une colonie composée au minimum de 75% d'abeilles VSH (= SMR) permet une forte baisse de la population des varroas. Attention toutefois à ces résultats encourageants à prendre avec précaution car il nous précise que le recul n'est pas suffisant pour stopper tout traitement. Il continue donc à traiter ses colonies.

Il nous parla aussi de l'importance du BeeSpace, de son travail en Dadant 50×50 cadres Hoffman, des grilles à reine, des planchers grillagées avec plaque d'obturation, de la méthode de traitement des bois de Florent LEG (50% huile de lin et 50% essence de térébenthine), du nombre maximum de ruches par emplacement, de la vente de ses produits, de leurs démarches auprès des écoles, des transhumances... de l'harmonie et de l'équilibre, excellents pour la santé de nos chères abeilles.

Selon Jos Guth, quelques exigences s'imposent à l'apiculteur pour réussir : efficience et assiduité dans le travail, être ouvert à de nouvelles évolutions, conduite dans le respect de l'abeille, élever et remplacer systématiquement les reines, renouveler les cadres, assurer des réserves abondantes à l'automne, maîtriser le traitement contre varroa, dynamiser sa commercialisation, investir dans des équipements modernes pour alléger le travail et le rendre plus rationnel.

Pour Jos Guth, c'était son dernier stage... deux journées riches en contenu et en échanges. Une passion en constante évolution. Arrêtera-t-il vraiment ? Peut-être changera-t-il d'avis... En attendant, nous le retrouverons le 1^{er} avril prochain pour une journée de pratique.

Guilaine LABÉ

PATHOGÈNES, PARASITES ET AUTRES PIRATES DE L'ABEILLE * par Agnès FAYET (CARI; Abeilles & Compagnie: n°170)

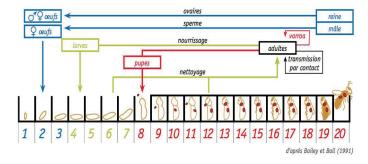
Les abeilles mellifères sont affectées par de nombreux pathogènes et parasites. Quels sont-ils et comment les individus et la colonie sont-ils armés pour résister ? Petit rappel sur la question.

* Nous n'évoquerons pas le diptère *Braula* coeca, qui n'a jamais été un parasite dangereux mais plutôt un commensal de l'abeille mellifère, aujourd'hui presque disparu, victime collatérale des traitements anti varroas. On le trouve encore dans les ruches de l'île d'Ouessant.

Les abeilles mellifères doivent faire face à de nombreux microorganismes (virus, bactéries, champignons, acariens) mais aussi à d'autres insectes (coléoptères et frelon asiatique). Dans la liste des **virus**, le virus des ailes déformées (*Deformed wing virus*) et le virus du couvain sacciforme (Sacbrood virus) sont parmi les plus courants. L'ectoparasite Varroa destructor est un vecteur commun aux deux maladies mais le virus du couvain sacciforme est plus généralement favorisé par tout ce qui peut affaiblir la colonie, des mauvaises conditions climatiques à la loque européenne en passant par des carences alimentaires. Si le virus des ailes déformées atteint l'abeille à tous les stades de son développement (même si elle est surtout très visible pour l'imago), le virus du couvain sacciforme est, comme son nom l'indique, une maladie qui ne touche que le couvain et qui se caractérise par de petits sacs qui finissent par exploser en répandant un liquide contaminant. Elle se traduit par ce que l'on appelle le couvain mosaïque. Un apiculteur observateur détectera aussi un changement de comportement chez les ouvrières. Ce sont les nourrices qui transmettent la maladie d'une larve à l'autre. Les larves infectées se dessèchent et noircissent. D'autres virus dormants pourraient être réactivés par une infestation de varroas. C'est le cas du virus de la cellule royale noire (Black Queen Cell Virus) qui touche les reines. Le virus de la paralysie aigüe (Acute bee paralysis virus) serait quant à lui rendu offensif par la présence de Varroa destructor. Il touche le couvain comme les insectes adultes qui manifestent alors des problèmes de motricité. D'autres virus paralysants particulièrement virulents ont été découverts en provenance d'Israël et du Cachemire et se sont sans doute répandus au gré des échanges commerciaux : le virus du Cachemire (Kashmir bee virus) et le virus israélien de la paralysie aiguë (Israel acute paralysis virus). Ces deux virus semblent systématiquement liés à la présence des **champignons** unicellulaires que sont Nosema apis et Nosema ceranae. Le Virus de la Paralysie Chronique (Chronic Paralysis Virus)

est plus connu sous le nom de « maladie noire ». Les abeilles peuvent ne pas manifester de symptômes de la maladie jusqu'à la période de reproduction où elle se déclare, provoquant des problèmes neurologiques et des comportements anormaux chez les ouvrières : tremblements, pertes d'orientation, mouvements circulaires, pertes de motricité, agressivité, etc.

On l'a compris, de nombreux virus existent à l'état latent dans les colonies. La présence de varroas ou d'autres organismes pathogènes détermine bien souvent le déclenchement de la maladie. Environ 14 espèces de virus complexes distincts ont été détectées chez les abeilles mellifères, chacun avec une ou plusieurs souches ou sous-espèces. Dans la liste des virus affectant les abeilles mellifères, signalons encore le Varroa destructor virus-1 (VDV-1), un virus récemment découvert, très proche du Virus des ailes déformées, qui est commun à Varroa destructor et à Apis mellifera. Citons aussi Varroa destructor Macula-like Virus (VdMLV) qui, même s'il est plus spécifiquement attribué au parasite, a été retrouvé dans des colonies où Varroa destructor est absent. Cela signifie qu'il peut se répliquer sur l'abeille mellifère. Le virus serait en corrélation avec Nosema ceranae et pourrait avoir une influence sur les pertes hivernales. L'impact de ce virus reste encore cependant mal connu à ce stade.



Modes et agents de transmission dans la colonie

Transmission							Association						Saison		
Virus	orale /fécale	contact	air	varroa	sexuelle	ovaires	sperme	Varroa	Acarapis	Nosema	Malpighamoeba	printemps	été	automne	
ABPV - virus de la paralysie aigüe	+	-	?	+	+	+	?	+	?	?	?	+	+++	++	
KBV - virus du Cachemire	+	2	?	+	-	+	?	+	?	?	?	+	++	+++	
IAPV - virus israélien de la paralysie aiguë	+	2	?	+	_	+	?	+	?	?	?	+	++	++	
BQCV - virus de la cellule royale noire	+	2	?	-	?	+	?	+	?	+	?	+	+++	+	
DWV - virus des ailes déformées	+	-	?	+	+	+	?	+	?	?	?	+	++	+++	
VDV-1 - varroa destructor virus-1	+	-	?	+	+	+	?	+	?	?	?	+	++	+++	
SBV - virus du couvain sacciforme	+	-	?	-	?	?	?	-	?	?	?	+++	++	?	
SBPV - virus de la paralysie lente	+	-	?	+	?	?	?	+	?	?	?	+	+	+	
CBPV - virus de la paralysie chronique	+	+	?	-	?	?	?	-	-	?	?	++	++	+	
CWV - virus des ailes nuageuses	?	-	-	-	?	?	?	-	?	?	?	+	+	+	
BVX - virus X de l'abeille	+	?	?	?	?	?	?	?	?	-	+	+++	+	+	
BVY - virus Y de l'abeille	+	?	?	?	?	?	?	?	?	+	-	+	+++	+	

Gardons en mémoire que de nombreuses infections virales ne présentent pas de symptômes visibles à tous les stades de développement de l'insecte. Plusieurs virus produisent des symptômes proches ou similaires tandis qu'un même virus peut être déterminé par un ensemble de symptômes. Gare aux confusions !

Parmi les agents pathogènes biologiques de l'abeille, il faut aussi compter sur les **bactéries**: *Melissococcus plutonius, Paenibacillus alvei, Brevibacillus laterosporus, Enterococcus faecalis* responsables de la loque européenne et *Paenibacillus larvae* de la loque américaine. La prévention, constituée par de bonnes pratiques apicoles, reste le meilleur atout contre ces deux redoutables maladies. Dérive, pillage, échanges commerciaux, outils apicoles infestés (lève cadres, brosses, etc.) sont autant de risques encourus par les colonies.

De nouvelles menacent, plus faciles à détecter à l'œil nu, planent sur les ruchers. Les échanges commerciaux ne sont décidément pas sans risques. Les **acariens** du genre Tropilaelaps se développent sur le couvain tout comme *Varroa destructor* tandis que *Acarapis woodi* est responsable de l'acariose des trachées. Ces acariens sont toujours problématiques par l'affaiblissement qu'ils induisent et par leur action en tant que vecteur de maladies. Notons que *Acarapis woodi* n'est plus considéré comme « à risque » en Europe. Les abeilles ont semble-t-il trouvé un accommodement avec ce parasite qui a pourtant décimé les abeilles noires en Angleterre en 1915, signe qu'une adaptation biologique est possible. Quant à *Tropilaelaps*, il n'est pas encore installé. Cela peut changer très vite et son arrivée est placée sous haute surveillance, comme l'était celle d'*Aethina tumida*, **petit coléoptère** des ruches qui

n'en fait pas moins de grands ravages. Ses larves se nourrissent d'à peu près tout ce que contient une ruche (larves, pollen, miel) et peu fortement hypothéquer les chances de survie des ruchers infestés. Plus personne n'ignore qu'il a été introduit en Calabre et en Sicile en septembre 2014. Sa progression en Europe est sans doute une question de temps malgré les mesures de surveillance engagées. Le **frelon asiatique** Vespa velutina est un ennemi de plus dont les colonies et les apiculteurs se seraient bien passés. Il témoigne lui aussi des dangers que font encourir aux espèces animales et végétales les échanges commerciaux dans notre société mondialisée.

Face à cette longue liste de dangers, les abeilles mellifères ont développé un certain nombre de mécanismes défensifs. Ces mécanismes se situent au niveau individuel (défenses individuelles physiologiques et immunitaires) mais aussi au niveau collectif (immunité sociale, comportement hygiénique, thermorégulation, propolis, immunité relationnelle). Les chercheurs s'accordent à relever la cohérence du mécanisme de défense de la colonie d'abeilles en synergie avec son environnement. La qualité et la diversité de l'alimentation consommée par les abeilles, les mécanismes de thermorégulation, le comportement hygiénique de certaines colonies ainsi que la régulation des contacts entre les castes sont des champs de recherche prometteurs pour adapter la conduite apicole aux besoins biologiques des abeilles en matière de résistance à leurs ennemis naturels**.

**Plus d'information au sujet des stratégies de résistance des abeilles dans Abeilles & Cie n° 137 : « Une immunité très sociale » -Janine Kievits http://www.cari.be/medias/abcie_articles/137_biologie.pdf

Les principales causes de propagation des maladies et parasites...

... qui peuvent être parfois évitées par de bonnes pratiques apicoles.

- Confinement des colonies : météo (virus de la paralyse chronique...) ;
- Contact entre abeilles adultes : trophallaxie... (acariose, viroses) ;
- Contact entre abeilles adultes et couvain : nettoyage, nourrissage des larves (viroses, loque européenne) ;
- Echange de matériel ou matériel de 2° main (loque américaine, loque européenne, Tropilaelaps);
- Essaimage, dérive (loque américaine, loque européenne);
- <u>Introduction d'abeilles extérieures au rucher</u> : colonies, essaims, reines (loque américaine, loque européenne, *Aethina tumida, Tropilaelaps*) ;
- Introduction de cire ou de cadres (Aethina tumida);
- <u>Nourrissement inapproprié</u>: miellat, miel ou pollen contaminés, manque de protéines... (loque américaine, couvain sacciforme, virus de la paralyse chronique...);
- *Varroa destructor* (viroses, varroase).

Une bible : Le Guide des bonnes pratiques apicoles !

RAPPEL

Déclaration obligatoire pour les maladies réputées contagieuses (MRC) :

loque américaine, nosémose, Aethina tumida, Tropilaelaps sp.

Références :

- Locke, B., Forsgren, E., Fries, I., & de Miranda, J. R. (2012). Acaricide treatment affects viral dynamics in Varroa destructor-infested honey bee colonies via both host physiology and mite control. *Applied and environmental Microbiology, 78*(1), 227-235.
- de Miranda, J. R., Cornman, R. S., Evans, J. D., Semberg, E., Haddad, N., Neumann, P., & Gauthier, L. (2015). Genome characterization, prevalence and distribution of a macula-like virus from Apis mellifera and Varroa destructor. *Viruses, 7*(7), 3586-3602.
- Locke, B., Forsgren, E., & de Miranda, J. R. (2014). Increased tolerance and resistance to virus infections: a possible factor in the survival of Varroa destructor-resistant honey bees (Apis mellifera). *PloS one, 9*(6), e99998.
- de Miranda, J. R., Cordoni, G., & Budge, G. (2010). The acute bee paralysis virus—Kashmir bee virus—Israeli acute paralysis virus complex. *Journal of invertebrate pathology*, 103, S30-S47.
- de Miranda, J. R., & Genersch, E. (2010). Deformed wing virus. Journal of Invertebrate Pathology, 103, S48-S61.
- Forsgren, E., De Miranda, J. R., Isaksson, M., Wei, S., & Fries, I. (2009). Deformed wing virus associated with Tropilaelaps mercedesae infesting European honey bees (Apis mellifera). *Experimental and Applied Acarology, 47*(2), 87-97.
- de Miranda, J. R., Bailey, L., Ball, B. V., Blanchard, P., Budge, G. E., Chejanovsky, N., ... & Ribière, M. (2013). Standard methods for virus research in Apis mellifera. *Journal of apicultural research*, 52(4), 1-56.
- Miranda, J. R. D., Cordoni, G., & Budge, G. (2010). Acute bee paralysis virus-Kashmir bee virus-Israeli acute paralysis virus complex. Journal of invertebrate pathology.
- Ravoet, J., Maharramov, J., Meeus, I., De Smet, L., Wenseleers, T., Smagghe, G., & De Graaf, D. C. (2013). Comprehensive bee pathogen screening in Belgium reveals Crithidia mellificae as a new contributory factor to winter mortality. *PLoS One*, 8(8), e72443.
- de Miranda, J. R., Cornman, R. S., Evans, J. D., Semberg, E., Haddad, N., Neumann, P., & Gauthier, L. (2015). Genome characterization, prevalence and distribution of a macula-like virus from Apis mellifera and Varroa destructor. Viruses, 7(7), 3586-3602.

COMPTAGES DE VARROAS: ET SI ON S'Y METTAIT (ENFIN?)!

Nous avons abordé les méthodes de comptage lors du dernier numéro de l'abeille landaise. Nous avons pu tester la technique des langes gras au rucher école. Un nouveau dispositif facilitant la réalisation des comptages par lavage de 300 abeilles est commercialisé chez tous vos distributeurs apicoles (varroa easycheck de VETO-PHARMA). Le plan Varroa national va s'appuyer sur des campagnes de comptage massives. Autant dire que le comptage de varroas est dans l'air du temps! Il ne faudrait pas que l'apiculture landaise reste à l'écart!

Aujourd'hui un certain nombre de points font consensus sur la façon de procéder et d'interpréter les résultats. La méthode la plus pertinente reste le prélèvement d'échantillons représentatifs d'abeilles qui permet réellement de calculer un taux d'infestation (le pourcentage d'abeilles portant un varroa). On sait aujourd'hui que la quantité de varroas phorétiques est à peu prés identique à la quantité de varroas parasitant le couvain operculé. On peut donc évaluer le niveau d'infestation par varroas d'une ruche en multipliant par deux le niveau d'infestation par varroas d'un échantillon représentatif d'abeilles.

On a démontré également que 300 abeilles constituaient un échantillon représentatif d'une ruche. 300 abeilles correspondent environ à un volume de 100 ml d'abeilles. On a également démontré que les abeilles sur les cadres de couvain portaient plus de varroas que les abeilles prélevées sur les cadres de réserves. Pour échantillonner une ruche il faut donc prélever avec un gobelet gradué, sur un cadre de couvain operculé, des abeilles. Il faut évidemment faire attention à écarter la reine avant de faire cette manipulation. Le marquage des reines est donc une façon de rendre plus facile tout ce travail de suivi du rucher.

On s'accorde désormais sur le fait que 8 ruches échantillonnées par rucher constituent une bonne évaluation du niveau d'infestation du rucher pour un rucher comptant entre 24 et 84 ruches. Pour réaliser cet échantillonnage, prélevez 1 ruche toutes les 5 ruches jusqu'à avoir 8 échantillons.

Ces méthodes d'échantillonnages d'abeilles sont adaptées à des comptages de printemps et de fin d'été. On peut ouvrir les ruches, la population d'abeille est à son maximum. Le comptage de chute naturelle de varroas par langes gras est plus adapté au contrôle de traitement ou aux comptages d'hiver puisqu'il ne nécessite pas l'ouverture des ruches. Le comptage de varroas dans le couvain de mâles est d'un emploi forcément plus limité dans le temps.

Mais pourquoi dépenser autant d'énergie pour compter des varroas ? Tout simplement pour mieux traiter vos abeilles. Un comptage de printemps avant un déplacement de pollinisation sur kiwi peut permettre d'insérer un traitement ponctuel de varroa à l'acide formique (MAQS) ou éventuellement au thymol (APILIFE VAR, THYMOVAR, APIGUARD) en exploitant une période sans miellée. Le comptage d'automne peut permettre de mieux connaître l'état sanitaire des ruches et des ruchers pour mieux gérer leur alimentation et leur suivi au cours de l'hiver. On pourra ainsi mettre d'autres mesures de suivi de varroas sur les ruchers les plus faibles pour intervenir par exemple en hiver avec un traitement à l'acide oxalique (APIBIOXAL).

Plus d'apiculteurs compteront les varroas, plus ils échangeront leurs résultats via le GDS apicole par exemple, plus la connaissance des niveaux de contamination augmentera et plus les traitements et les interventions auront d'efficacité pour le bien de tous.

Laurent DEFFREIX, vétérinaire GDSA

LE COMPORTEMENT DU FRELON ASIATIQUE EN QUESTION?

Tous les piégeurs de frelons asiatiques n'ont pas fait le même constat!

Certains apiculteurs ont constaté:

- l'arrivée de quelques individus vers le début août, mais sans progression dans le temps comme les autres années.
- Exemple : sur un rucher, environs 3000 frelons ont été capturés en 2015, alors que sur le même rucher en 2016, la capture totale n'a pas dépassée 300 frelons ! avec toutefois un pic de 100 frelons en deux jours fin octobre !

D'autres apiculteurs ont constaté :

- une pression très forte en milieu urbain comme par exemple à Biarritz, un apiculteur a capturé plus de 1300 frelons en une semaine !!! Son rucher est situé en zone Natura 2000 !!!
- La pression des frelons a été inégale dans le temps, mais aussi selon les ruchers et selon leur implantation en milieu rural ou urbain.

On peut associer à ce constat les conditions météorologiques : le printemps a été très pluvieux suivi d'un été long et très sec. Globalement sur notre territoire, les nids visibles ont été moins nombreux et plus petits en volume.

La recherche sur le frelon asiatique :

Les journaux régionaux ont porté à notre connaissance, la consanguinité du frelon asiatique laissant espérer la diminution de cet insecte dans le temps.

Faut il le croire ? : oui et non :

Oui : le constat et les analyses des scientifiques prouve ce point faible,

Non: peut on imaginer que, depuis 2004, qu'aucune fondatrice ne soit débarquée dans un port européen en provenance d'Extrême Orient. A ce jour le frelon est présent massivement en France, en Espagne, en Italie, au Portugal et depuis quelques années au Royaume Uni, en Belgique etc.

A ce jour, les recherches par des scientifiques, financées par l'état, sont axées sur les phéromones, et sur les champignons qui pourraient contaminer les nids. Attendons les publications des scientifiques patiemment!

Toutefois, des chercheurs Français ont avancé l'hypothèse, que le FIPRONIL serait à l'origine de la faiblesse de fertilité des faux bourdons, avec pour conséquences un manque d'efficacité dans le temps des reines... A suivre !!!! mais attention aux mauvaises pratiques pour lutter contre le frelon asiatique !!

Pour 2017, on peut espérer que la période de froid intense du mois de janvier anéantira un bon nombre de fondatrices. Il faut profiter de cette situation pour mettre en oeuvre vers la mi-février, le piégeage de printemps pour limiter le nombre de nids.

Quand faut il piéger ? Certains sont pour le piégeage à l'automne, d'autres au printemps !!

Personnellement, il n'y a pas photo : il faut piéger depuis la fin de la période d'hivernage, vers la mi-février, et jusqu'en novembre et décembre, soit 10 mois !

Chers Apiculteurs de l'Abeille Landaise : à vos pièges !!! et bonnes captures !

Didier ROBERT

CONGRÈS NATIONAL DE L'APICULTURE FRANÇAISE : DES RÉPONSES À UN CALÉIDOSCOPE DE PROBLÈMES

par **Agnès FAYET** (CARI; Abeilles & Compagnie: n°175)

Le 21°Congrès français d'apiculture français a eu lieu du 27 au 30 octobre à Clermont-Ferrand, dans le Puy-de-Dôme. L'UNAF qui l'a (très bien) organisé a recensé entre 7 000 et 8 000 participants. L'espace d'exposition était fourni et avait de quoi satisfaire tous les apiculteurs. Le congrès a été l'occasion de faire le point sur les grands dossiers apicoles du moment parmi lesquels se rangent dans le désordre Aethina tumida, Vespa velutina, les pesticides et leurs alternatives agronomiques plus respectueuses des pollinisateurs, les résidus de pesticides dans les cires ainsi que l'inquiétante question du marché du miel.

Les dossiers sont nombreux sur la table des organisations syndicales et des pouvoirs publics. Aux abonnés absents de ce congrès, le Ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll, un peu chahuté par quelques caricatures reflétant l'inquiétude des apiculteurs français face au Plan écophyto 2018 qui vise une diminution de l'utilisation des pesticides mais pas leur remplacement par des méthodes qui n'auraient pas d'impact sur les abeilles et l'environnement. A contrario, la Ministre de l'écologie Ségolène Royale a été ovationnée pour ses positions prises pendant l'inauguration du congrès. Elle s'est montrée favorable à l'extension de l'interdiction des néonicotinoïdes à l'ensemble du territoire européen. Elle est également partisane d'un décret au Conseil d'Etat autorisant les préfets à organiser la destruction des nids de frelons asiatiques sur leur territoire. Elle propose en outre un crédit de 10 millions d'euros pour le financement d'alternatives aux néonicotinoïdes.

Il serait difficile de résumer en quelques lignes la richesse des échanges et des interventions pendant ces 4 journées. Chaque dossier mériterait un long développement. Nous ne mettrons l'accent que sur quelques-uns qui illustrent des inquiétudes bien légitimes.

Changer les pratiques agricoles

L'inquiétude face aux conséquences de certaines pratiques agricoles arrive souvent en tête des discussions entre apiculteurs. Sébastien Gardette, Président de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme a témoigné positivement du fait que les choses évoluent du côté des agriculteurs, que des outils sont en place et qu'ils peuvent faire la différence, en particulier dans les rangs de la jeune génération, et ce malgré le poids des lobbies et des habitudes. Si changer des pratiques agricoles bien ancrées dans la tradition et enseignées encore abondamment dans les lycées agricoles reste une opération compliquée, les changements se profilent. Ils passent par l'exemple, par des mises en place concrètes de solutions qui fonctionnent. Malgré le scepticisme ambiant, les résultats finiront par convaincre. Les agriculteurs doivent s'approprier ces changements malgré les difficultés qu'ils rencontrent aussi : emprunts aux banques, marché des produits agricoles, questionnements sur la viabilité du métier, poids des lobbies... Selon Sébastien Gardette, c'est la force de l'exemple qui peut faire la différence et il faut mettre l'accent sur ces changements, positifs pour tous.

Pour tous les intervenants de la table ronde « pour une agriculture plus respectueuse des pollinisateurs », une chose est claire : il faut sortir des vieux schémas de pensée, décloisonner les points de vue... parce que tout est lié. L'agroforesterie est décidément un modèle intelligent qui exprime parfaitement ce cercle vertueux de l'interconnexion. Pour Alain Canet, Président de l'Association française d'agroforesterie, il est possible de « protéger et produire en même temps ». Introduire les arbres dans les pratiques culturales permet de retrouver de la matière organique, de ramener de la vie dans les campagnes et, ne pas planter et semer pour les abeilles mais replacer les choses dans un équilibre favorable dont chaque organisme sort bénéficiaire ainsi que les agriculteurs, les apiculteurs et les abeilles.

Rétablir un cercle vertueux

L'expression « cercle vertueux » a également été utilisée par le chercheur argentin Lucas Alejandro Garibaldi à propos du concept d'intensification écologique qu'il a présenté lors de sa conférence « Sécurité alimentaire : le rôle de la pollinisation dans l'amélioration des rendements agricoles. » Un habitat naturel riche et sain influence la richesse des espèces, en particulier les espèces de pollinisateurs. La pollinisation par une diversité de pollinisateurs influence la production agricole. Le chercheur a détaillé cette idée selon laquelle la biodiversité et les rendements agricoles sont hautement compatibles. La densité des pollinisateurs a une influence démontrée sur les rendements agricoles (cf.1, 2 et 3). Il s'agit de mettre en place des protocoles destinés à compenser la pression liée aux activités humaines par l'aménagement d'un écosystème favorable au développement des pollinisateurs et par la modification des pratiques agricoles. Pour être efficace, le système exige une excellente compréhension des relations entre l'utilisation des terres agricoles à plusieurs échelles d'exploitation et les conséquences sur les organismes vivant dans le sol et au-dessus. Des solutions agronomiques permettent d'intégrer les services écosystémiques dans les systèmes de production agricole. Lucas Alejandro Garibaldi a largement illustré sa conférence de photographies montrant des réussites dans ce domaine. Il a insisté sur la notion de « frontière écologique », des habitats naturels ou semi-naturels pour redonner un biotope aux insectes et augmenter à terme la qualité et le rendement agricole dans les champs avoisinants. Il y a certes un coût d'investissement à moyen terme qui s'avère économiquement viable sur une base de 4 ans. Redonner un habitat naturel permet de créer une synergie positive qui se traduit par moins d'érosion des sols, moins de contamination de l'eau par les intrants agricoles, moins de nécessité d'exercer un contrôle des ravageurs, plus de biodiversité et une plus haute valeur paysagère et touristique. Si les revenus à court terme sont tentants pour de trop nombreux agriculteurs (déforestation), les bénéfices sociaux, économiques et biologiques sont avérés avec plus de recul. Cela signifie de nouvelles pratiques agronomiques qui nécessitent certains savoirs comme par exemple la connaissance des fleurs à utiliser. Il faut enrayer la perte de biodiversité florale sans introduire des espèces non indigènes.

Des inquiétudes face au marché mondial du miel

Le congrès français l'a bien montré, les apiculteurs sont confrontés à des menaces diverses : la perte des colonies, le frelon asiatique qui n'en finit pas de faire des victimes (il a largement étendu son territoire et déborde les frontières hexagonales), la présence de résidus de pesticides dans les cires et l'état catastrophique du marché du miel. Malgré une croissance de la demande de miel, les apiculteurs sont confrontés à la difficulté à vendre leur miel à des prix corrects. Selon Eric Bedouet, apiculteur professionnel dans le Tarn, le coût de revient du miel était de 4,60 euros/kilo en 2014. Un coût aussi bas équivaut pour l'apiculteur à travailler à perte. Pour Jean-Charles Belières de la coopérative « Les compagnons du miel », il y a nécessité impérieuse à stabiliser le coût du miel dans le temps. A court terme, l'objectif est de maintenir le prix 2015 (5 euros/kilo pour les miels de

culture et 8 euros pour les miels de cru). Face à cette situation, les principaux conditionneurs sont interrogés comme la société Michaud représentée par Bernard Saubot qui commercialise 20% du miel français en privilégiant la grande distribution malgré les contraintes inhérentes à ce choix : manque de réactivité dans les négociations (réalisées en janvier et février et applicables au 1° mars). Dans la filière « grande distribution », la vitesse d'écoulement est faible et souffre d'une mauvaise image. Bernard Saubot annonce une marge de 1 à 2% pour le conditionneur et une marge brute de 40% supplémentaire pour la grande distribution. Pour la société Apidis, représentée par son PDG Thomas Decombard, la stratégie est très différente : peu de vente à la grande distribution, marché local plus ou moins limité à la Bourgogne, environ 70% du miel acheté en France auprès d'un réseau d'apiculteurs fidélisés.

Type de miel	Prix d'achat Apidis / euros par kilo	Prix d'achat Michaud / euros par kilo
Colza	5	4,50-5
Tournesol	5	4,50-5
Acacia	8,50	
Lavande	9,50-10 (IGP)	
Châtaignier	6,50	
Bourdaine	7	

Prix d'achat du miel annoncé par les conditionneurs pendant la table ronde

Manuel Izquierdo (représentant de la COAG - Coordinadora de Organizaciones Agrícolas y Ganaderas) et Diego Pagani (président de la CONAPI - Consorzio Apicoltori ed Agricoltori Biologici Italiani Società Cooperativa Agricola), sont venus respectivement présenter la situation du marché du miel en Espagne et en Italie. En Espagne, le coût de production est évalué à 2,60 euros. En 2016, le prix de revient a retrouvé sa valeur de 2009 : 2,30 euros. Pour la majorité des apiculteurs espagnols, il s'agit donc d'un travail à perte avec une chute de 35 % de la valeur du miel entre 2015 et 2016. Pour Manuel Izquierdo, l'influence du marché mondial se fait de plus en plus forte au détriment des marchés nationaux qui vivent une dérégulation inquiétante. La chute des prix du marché sud-américain, imputable à des problèmes sanitaires (en dernier lieu des résidus de glyphosate dans le miel argentin et uruguayen) a eu de graves répercussions sur le prix du miel espagnol. Plutôt que d'être retiré du marché, le miel incriminé a été bradé sur les marchés internationaux. A cela s'ajoutent l'invasion massive du marché par des succédanés de miel en provenance de Chine ainsi qu'une mauvaise politique nationale qui ne contribue pas à la mise en valeur des produits par un étiquetage adéquat et transparent. La politique italienne de valorisation des produits est semble-t-il mieux adaptée. Diego Pagani parle d'une augmentation du prix au producteur de 20% pour 2016. Le marché italien bénéficie d'une préférence du consommateur italien pour les produits locaux et d'une incitation forte pour que les producteurs vendent leur production en pot et non en vrac. Norberto Garcia, Président de l'Organisation Internationale des Exportateurs de Miel (IHEO), a fait un point global sur l'état du marché mondial. Nous avions publié sa synthèse dans Abeilles & Cie n°174. Il a abordé largement la question de l'adultération du miel, des techniques utilisées par les usines à miel chinoises et des exportations aberrantes de miel adultéré en 2016 qui suit l'évolution de la courbe de croissance des importations de miel en Europe. Si les tests impliquant la résonnance magnétique nucléaire permettent aujourd'hui de détecter les fraudes, les exportateurs chinois ont déjà trouvé le moyen de contourner ces tests. La situation est inquiétante : le prix du miel à l'échelle internationale est bas et il n'y a pas de rentabilité pour les producteurs honnêtes. Une recherche de la rentabilité à court terme s'avèrera là encore très toxique pour toute la filière. Il est nécessaire de prendre des mesures drastiques pour la régulation du marché et d'actualiser urgemment les méthodes de contrôle. Il s'agit de travailler à une amélioration de l'étiquetage et de la valorisation du produit à un niveau local. Toutefois, un accord politique entre l'Europe et la Chine visant à faciliter les échanges commerciaux est de nature à contrecarrer tout effort en la matière.

Des résidus de pesticides dans les cires

Antoine Caron, conseiller scientifique de l'UNAF, a fait un exposé sur l'état des lieux des résidus dans les cires sur le marché français. Des analyses ont été réalisées par le laboratoire INTERTEK. 17 lots provenant de 12 fournisseurs ont été analysés et 290 pesticides ont été recherchés. 16 molécules ont été quantifiées dans les lots de cire de qualité supérieure : des fongicides; des acaricides (Tau-fluvalinate, Coumaphos, Amitraze et métabolites, Propargite, Chlorfenvinphos, Bromopropylate, Acrinathrine) ; des synergistes comme le butoxyde de pipéronyl utilisé dans le traitement des locaux et des denrées entreposées ; des insecticides utilisés dans le traitement des locaux, du bois, des animaux de compagnie (Permethrine, Tétramethrine, Cypermethrine), des répulsifs anti-insectes (diethyl toluamide) et même le lindane, molécule interdite. Ces résidus mettent les abeilles en contact avec des quantités relativement élevées de substances potentiellement dangereuses. Les quantités diffèrent fortement selon les lots analysés. Les concentrations sont 30 fois, voire 70 fois plus élevées que la limite maximum de résidu autorisée pour la consommation (jusqu'à 7 mg/kg dans les cires). Ce constat est alarmant. Il est nécessaire de mettre en place une réelle traçabilité des produits au sein de la filière en partenariat avec les ciriers. Favoriser les circuits courts serait naturellement une bonne réponse. Les apiculteurs professionnels pourraient utiliser leur propre cire et les apiculteurs familiaux, moins dépendants des objectifs de rentabilité, pourraient laisser les abeilles construire leur propre cire. Une amélioration de la précision et de la transparence des contrats entre les apiculteurs qui fournissent de la cire et les ciriers est à l'étude. Cela s'accompagnerait d'analyses de contrôle systématique sur des échantillons représentatifs, un chapitre sur le traitement des cires dans le quide des bonnes pratiques apicoles, une étude de l'impact des procédés de transformation, la mise en place de labels (origine, composition, nature et teneur des résidus). La filière française s'organise donc de ce point de vue.

Faire face au frelon asiatique

A propos du frelon asiatique, la conférence de Gilles LANIO, Président de l'UNAF, et de Michel COLLEU, Président de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan, a rencontré un vif succès, signe de l'inquiétude des apiculteurs. Selon les deux intervenants, la lutte organisée passe par un piégeage sélectif des fondatrices (au printemps essentiellement) et par une destruction des nids (entre mai et novembre). Le piégeage des femelles fécondées fondatrices au printemps permet de réduire la capacité de l'espèce à se développer.

J	F	М	Α	М	J	Jt	Α	S	0	N	D
	Fo	Fo	Fo	0	0	0	0	0-Fo	Fo	Fo	

Calendrier de pose des pièges (Fo = fondatrices - 0 = ouvrières)

Au printemps et en automne, des appâts sucrés sont recommandés (vin blanc + bière + sirop à changer toutes les semaines) alors qu'en été des appâts protéinés sont plus attractifs (poisson, viande). Les pièges doivent être munis d'une grille ou de galets dans leur fond pour éviter la noyade aux insectes non ciblés. Ils doivent en outre être dotés de trous de 5 à 5,5 mm pour permettre la sortie des insectes non ciblés. Les pièges sélectifs seront placés à proximité des nids de l'année précédente, des composteurs, des arbres à fleurs ou des ruchers. En ce qui concerne les nids, ils sont de deux sortes. Les nids primaires, réalisés en début de saison (mars-avril) par la reine fondatrice, sont fragiles et ne résistent pas aux intempéries. On les trouvera facilement dans des abris (cabane de jardin, hangar par exemple). Ils seront détruits en soirée pour détruire par la même occasion la reine fondatrice. Si seul le nid est détruit, la reine reconstruira un autre nid ailleurs. Les nids secondaires sont réalisés par les ouvrières (mai à novembre). Ils se situent dans les arbres et les arbustes

jusqu'à 30 mètres du sol. Ils peuvent très bien résister aux intempéries (imperméabilisation par les ouvrières). La destruction de ce type de nids doit être réalisée par des professionnels.

Des conférences techniques

Plusieurs conférences techniques que nous ne pourrons pas toutes citer ont rencontré un franc succès. Ce fut le cas de celle de Jacques Kemp, « élever des reines autrement ». Le Président du Syndicat Interdépartemental des Apiculteurs de la Région Parisienne, connu pour ses pratiques de la magnétothérapie sur les abeilles, a donné des techniques simples de production de reines à partir d'œufs d'ouvrières ou de mâles et a présenté un boîtier d'élevage très pratique de sa composition : de structure alvéolaire, en plastique, avec des cellules pré-construites de 3,5 mm de haut que les abeilles n'ont plus qu'à étirer. Le boîtier est de forme carrée et contient 10 x 10 alvéoles. Les alvéoles ont 7 mm de diamètre et 5 mm au fond (fond percé) ce qui donne un entraxe de 14 mm entre les cellules royales qui seront élevées, une distance suffisamment confortable pour pouvoir les séparer sans aucun problème. Sur de petites barrettes en plastique noir, 5 plots sont disposés de manière à fermer le fond d'une alvéole sur deux dans le boîtier. Tout le processus d'élevage sera réalisé grâce à ces barrettes amovibles, de la ponte au prélèvement de la cellule royale, ce qui permet à la jeune larve d'être élevée avec toute la gelée royale à sa disposition et sans manipulation. Les barrettes amovibles sont ensuite placées dans des fentes réalisées dans les barrettes d'élevage classiques en bois. On emboîte simplement des cupules sur les plots. La reine en ponte est enfermée dans le boîtier et pond la centaine d'alvéoles en quelques heures. L'opération peut être reproduite autant de fois que souhaitée. Le système permet de bien contrôler le moment de la ponte ce qui facilite la mise en élevage. Le système de transfert est facilité et la technique est simple et à la portée de tous. Le boîtier est utilisé également pour des élevages royaux à partir d'œufs d'ouvrières ou de mâles fécondés manuellement. Le résultat est, selon le conférencier, comparable à celui d'une insémination artificielle. L'apiculteur fait pondre des œufs non fécondés qui devraient donner des mâles mais il les féconde manuellement à partir de sperme de mâle pour obtenir des femelles qui deviendront des reines. L'important est de faire vite : il n'y a qu'une fenêtre de 1h30 avant que l'ovule soit complètement étanche. Le sperme de

mâle doit donc être déposé sur l'ovule avant son étanchéité. Il est prélevé sur un coton tige préalablement humecté avec une eau faiblement minéralisée. Le sperme d'un mâle permet de féconder la centaine d'ovules contenus dans le boîtier d'élevage. Les reines qui naissent suite à cette technique sont des super-sœurs qui peuvent cohabiter dans la colonie sans agressivité puisqu'elles sont dotées de phéromones identiques. Deux reines super-sœurs dans une même colonie permet de développer fortement le couvain, ce qui présente un intérêt en production de gelée royale par exemple. Le kit d'élevage Kemp sans greffage permet d'agrandir rapidement un cheptel. Il est commercialisé et comprend le boîtier d'élevage (une face munie d'alvéoles et d'un couvercle-grille à reine et une autre face avec un couvercle plein pour la récupération des barrettes de cupules), 20 barrettes comportant 5 petits plots, 100 cupules percées et 100 porte-cupules.

Le congrès clermontois a été riche sur tous les plans. Plusieurs messages essentiels sont passés durant les 4 journées, débouchant sur un consensus : changer les pratiques agricoles, en terminer avec les pesticides tueurs d'abeilles et d'autres organismes vivants, réguler le marché du miel dangereusement déstabilisé par les exportations chinoises. Face à ce caléidoscope de problèmes qui touchent aujourd'hui les apiculteurs, des solutions ont été proposées. La filière s'organise et collabore. Le discours s'universalise. Les apiculteurs ne sont plus seuls mais sont englobés dans un large mouvement, pour le meilleur, nous l'espérons. Les présentations des conférences sont disponibles sur le site de l'événement (4).

- (1) Garibaldi, L. A., Aizen, M. A., Klein, A. M., Cunningham, S. A., & Harder, L. D. (2011). Global growth and stability of agricultural yield decrease with pollinator dependence. Proceedings of the National Academy of Sciences, 108(14), 5909-5914.
- (2) Sylvie Bonny. L'intensification écologique de l'agriculture : voies et défis. Montpellier, France. Cirad-Inra-SupAgro, 11 p., 2010. <hal-00522107v2>
- (3) La nature comme modèle. Pour une intensification écologique de l'agriculture. Paris, CIRAD, 16 p. CIRAD, 2010b.
- (4) http://www.unaf-apiculture.info/agenda/congres-2016-clermont-ferrand.html

Soirée « apithérapie »

Les conférences « grand public » en soirée sur la thématique de l'apithérapie ont fait salle comble et ont suscité énormément de discussions.

Le docteur Philippe Garcia a présenté son expérience personnelle de vétérinaire apithérapeute. Il existe encore très peu de publications ou d'observations cliniques rigoureuses en condition de terrain. De ce fait, les références concernant les doses et les modes d'emploi pratiques ne sont pas légion. Selon l'intervenant, tous les produits de la ruche peuvent être utilisés en usage vétérinaire à condition d'adapter les doses et les techniques d'administration. Les principales utilisations sont les suivantes :

- le traitement des plaies (miel et propolis) résultats équivalents à ceux constatés en médecine humaine mais sans l'utilisation systématique de miel médical pour des raisons de coût;
- le traitement des otites, souvent chroniques, dues à des germes antibio-résistants (propomiel) excellents résultats ;
- les problèmes ophtalmologiques (miel d'acacia) traitement délicat mais intéressant ;
 - la médecine interne applications très nombreuses et largement sous utilisées;
 - cancérologie (propolis et venin d'abeille) champ d'application prometteur.

Pour le docteur Garcia, les principales difficultés sont de trouver des produits de qualité homogènes et rapidement disponibles (manque de fournisseurs et de définition des critères de qualité nécessaires). Une réflexion doit être conduite sur la galénique, la manière et la forme que doit prendre l'administration des produits de la ruche. Par ailleurs, il est difficile de financer des essais cliniques valables scientifiquement sur de grandes séries. Il n'en demeure pas moins vrai que les produits de la ruche constituent des remèdes naturels extrêmement efficaces aux propriétés remarquables méconnues. C'est en particulier une excellente réponse sanitaire à l'antibio-résistance.

D'autres conférences se sont focalisées sur les usages médicaux. Le docteur Andreas Hartmann a présenté l'état de la recherche concernant le venin d'abeille en traitement de la maladie de Parkinson. Le professeur Mesbah Lahouel du laboratoire de toxicologie moléculaire de l'université de Jijel en Algérie est venu pour présenter ses recherches sur les effets bénéfiques de la propolis dans le traitement du cancer. Elle a des effets cytoprotecteurs (génération de cellules protectrices contre des agents nocifs). Par exemple, dans le traitement du cancer du sein, la propolis associée à la chimiothérapie en réduit les effets hémato-toxiques. Elle protège le foie et les reins, inhibe la prolifération des cellules du cancer de la prostate et diminue la grosseur d'un mélanome (cancer de la peau). En outre, elle renforce les défenses de l'organisme d'une manière générale.

MYCOSE DU COUVAIN

(FNOSAD: La Santé de l'Abeille, fiche pratique n°11)

Qu'est-ce que la mycose du couvain?

C'est une maladie contagieuse du couvain de l'abeille mellifère, qui résulte du développement d'un champignon pathogène appelé *Ascosphaera apis*, dans le corps des larves. L'infection entraîne leur mort, après l'operculation. Elles se dessèchent, se couvrent d'un duvet blanc, et finissent par prendre une consistance dure et crayeuse et sont alors qualifiées de « momies ». Les abeilles adultes ne sont pas sensibles : elles ne présentent aucun signe de la maladie mais sont susceptibles d'être des porteurs sains.

Le couvain de toutes les castes peut être affecté.

L'atteinte du couvain peut être modérée et transitoire: dans ce cas, le plus souvent la guérison est spontanée lorsque les facteurs favorisants disparaissent et/ou que la colonie est suffisamment dynamique. Mais parfois l'étendue ou la persistance de l'affection entraîne un affaiblissement de la colonie en réduisant sérieusement le nombre d'abeilles émergentes. Les capacités de production en sont réduites et une intervention de l'apiculteur devient nécessaire. Elle est aussi nommée couvain plâtré ou calcifié (chalkbrood pour les anglophones). Cette maladie, peu répandue autrefois, semble devenue fréquente de nos jours (pour des raisons qui ne sont pas déterminées) et elle ne doit pas être négligée ni considérée comme une affection sans gravité.

Ascosphæra apis a la particularité de produire des spores très résistantes. À noter que de nombreux champignons ou levures peuvent être présents dans la ruche, dont certains altèrent parfois le pain d'abeille, mais qu'en général ce sont des organismes saprophytes¹. En France, seul Ascosphaera apis pose un problème sanitaire en raison de son impact sur le couvain.

Où trouve-t-on cette maladie?

Cette maladie est très largement répandue dans le monde, y compris dans des régions à climat chaud et sec.

Quelle réglementation s'applique à cette maladie?

L'ascosphérose n'est pas réglementée en France (pas de déclaration obligatoire). Elle est classée dans les dangers sanitaires de troisième catégorie.

Comment se transmet-elle?

Les éléments contaminants sont les spores qui, grâce à leur très grande résistance, peuvent persister et garder leur potentiel germinatif plus de 10 ans dans la ruche. Elles sont ingérées par les larves avec de la nourriture. Elles germent dans leur intestin et produisent des hyphes² qui vont envahir et traverser leurs tissus, y compris la cuticule. Le développement des hyphes à la surface

du corps de l'hôte va constituer un mycélium de couleur blanche (momies blanches). La rencontre des hyphes de sexes opposés se traduit par la formation de corps fructifères, d'une couleur gris noir (momies noires), qui génèrent de très nombreuses spores (jusqu'à 100 ou 1000 millions de spores/momie).

- 1 Saprophyte : qualifie un organisme se nourrissant de matière en décomposition.
- 2 Les hyphes sont les filaments qui constituent le mycélium des champignons et correspondent à leur appareil végétatif.

Lorsque les abeilles sont capables de détecter précocement les alvéoles contenant des larves malades ou des cadavres (bon comportement hygiénique), elles les éliminent avant la production de spores et limitent l'extension de la maladie. Si la détection est plus tardive, même lorsque les abeilles parviennent à extraire les momies des alvéoles et à les sortir de la ruche, éliminant ainsi une grande quantité des spores produites, cela n'empêche pas une part non négligeable de ces éléments microscopiques et très légers de persister sur diverses parties de leur corps ainsi que dans l'air ambiant. Des spores vont ainsi se trouver disséminées partout à l'intérieur de la ruche, et notamment dans les réserves de miel et de pollen.

La transmission aux larves se fait par les nourrices lors de l'alimentation. La dispersion au sein de la colonie est réalisée par les abeilles (nettoyage, déplacements, trophallaxie, ventilation). La propagation dans un même rucher ou entre ruchers est essentiellement due aux transferts de cadres et d'abeilles effectués par l'apiculteur. Le pillage et la dérive peuvent aussi jouer un rôle dans la propagation de cette maladie.

Quelles sont les conditions qui favorisent son apparition?

La présence de spores dans une colonie ne se traduit pas nécessairement par le développement de la maladie. Un certain nombre de facteurs vont jouer un rôle déterminant pour favoriser son déclenchement :

- le refroidissement du couvain résultant de plusieurs circonstances, concomitantes ou pas :
 - manipulations intempestives ou trop longues,
 - température extérieure basse (à partir de 30 °C les signes cliniques de la maladie disparaissent, mais les spores persistent),
 - déficit d'abeilles d'intérieur par rapport à la quantité de couvain;
 - l'excès d'humidité dans la ruche ;
- l'affaiblissement de la colonie par d'autres agents : varroa, virus, loque américaine, intoxication;
 - le manque de nourriture et/ou des carences alimentaires ;
- la sensibilité marquée de certaines souches à cette affection : elle peut être intrinsèque ou due à un déficit de compor-

APIPROTECTION

LOCATION - VENTE

PIEGES ELECTRIQUES POUR FRELON ASIATIQUE

HARPE - FOURCHE - BROCHE

TEL 06 78 60 94 66 - D.ROBERT - Saint-Etienne d'Orthe 40300

tement hygiénique ou encore résulter d'un développement très intense du couvain au printemps avec un déséquilibre induit du ratio abeilles d'intérieur/couvain.

Comment la reconnaître?

Les signes cliniques de cette maladie sont assez faciles à observer. Ils se manifestent le plus souvent au printemps, en raison de la fréquente conjonction de facteurs favorisants à cette période (humidité, froid, déséquilibre du ratio abeilles d'intérieur/couvain), mais peuvent persister au-delà lorsque la colonie est particulièrement sensible.

A l'extérieur, il est possible d'observer des cadavres calcifiés d'immatures³ morts, appelés momies, évacués par les abeilles devant les ruches et/ou sur la planche d'envol. Certaines momies sont couvertes d'un duvet blanc car elles ne comportent que du mycélium qui n'a pas fructifié. D'autres sont grises ou noires et sont chargées de spores. Quelle que soit leur couleur, elles sont dures et de consistance crayeuse.

3 – Les immatures correspondent aux individus aux stades larve, prénymphe ou nymphe.

A l'intérieur de la ruche, outre les momies que l'on peut trouver sur le fond, l'examen des cadres montre un couvain en mosaïque, avec des alvéoles dont l'opercule est affaissé ou percé, et d'autres désoperculées par les abeilles, qui sont vides ou contiennent des immatures morts à différents stades de la maladie :

- au début les immatures sont plus ou moins desséchés, jaunâtres puis ils sont entourés d'un mycélium qui forme un feutrage blanc (image en « œuf au plat »);
 - ensuite ils se déshydratent et blanchissent entièrement ;
- en fin d'évolution ils sont durs, crayeux, et blancs, blancs et gris foncé ou totalement gris foncé ;
- à tous les stades ils restent non adhérents aux parois de l'alvéole et ne présentent pas d'odeur particulière.

Il n'est pas toujours aisé d'évaluer la quantité de couvain atteinte car une grande partie des momies peuvent être cachées sous les opercules. Quand l'affection est étendue et évolue depuis plusieurs semaines, on peut entendre un « bruit de grelots » quand on agite les cadres qui contiennent de nombreux cadavres d'immatures calcifiés sous les opercules. Si la quantité de couvain atteinte est importante, on peut noter un affaiblissement de la colonie.

Le diagnostic différentiel avec d'autres maladies du couvain est assez facile en raison de l'aspect caractéristique des immatures affectés. Une confusion est possible avec une altération du pain d'abeille par des moisissures : dans ce cas, le contenu que les abeilles sortent des alvéoles (observable sur le plancher ou devant la ruche) peut ressembler à une momie, mais il conserve une section hexagonale et présente des strates bien visibles correspondant aux différentes couches de pollen accumulé. Et si l'on essaie de le prélever là où les abeilles n'ont pas nettoyé, il s'avère friable et difficile à extraire.

Comment confirmer une suspicion?

En général la présence des momies caractéristiques à l'intérieur et/ou à l'extérieur de la ruche permet le diagnostic de cette mycose. Il est toutefois toujours possible d'effectuer des prélèvements de cadavres ou de portions de couvain atteint, et de les adresser à un laboratoire qui établira un diagnostic après examen microscopique et identification des structures spécifiques d'Ascosphæra apis.

Comment traiter?

Il n'existe pas de traitement médicamenteux. Il est souvent possible d'agir sur les facteurs favorisants (emplacement, aération, etc.). Il faut éliminer et brûler les momies trouvées devant et dans la ruche, aussi précocement que possible, et détruire les rayons de couvain les plus atteints. Si l'infestation est importante mais la colonie assez forte, un transvasement, avec destruction des cadres, permet de faire baisser la pression pathogène. Si la maladie perdure, il faut changer de souche en remplaçant la reine par une reine issue d'une colonie peu ou pas sensible à l'ascosphérose. Les colonies les plus faibles doivent être éliminées.

Quelle prophylaxie?

Il faut empêcher l'accumulation de spores dans la ruche et agir sur les facteurs favorisants :

- renouveler régulièrement les cires,
- veiller à ne pas avoir de déséquilibre du ratio abeilles d'intérieur/couvain,
 - éviter les emplacements trop humides (et froids),
 - prendre garde à ne pas refroidir le couvain lors des visites,
 - ne pas conserver les souches sensibles,
- sélectionner les souches qui ne laissent pas la maladie se développer pour diverses raisons dont, probablement, un bon comportement hygiénique,
- respecter les bonnes pratiques apicoles : colonies fortes, volume adapté à la population, reines jeunes, désinfection régulière, etc.

FABRIQUE DE RUCHES



Sarl LES RUCHES DE LA MONTAGNE NOIRE

Successeur des Ets Francis TERRAL

Tél./Fax: 04 68 77 53 07

e-mail: ruchesdelamontagnenoire@orange.fr

Tous types de ruches, montées, non montées, fabriquées en pin maritime.

Assemblage à tenons, cadres Hofmann, cadres droits.

Nous réalisons les ruches à vos côtes

Tarif sur demande

APICULTURE LEROUGE

CHARENTE MARITIME:

Une force issue de l'expérience...

CRAVANS - 17260

Tél.: 05 46 90 08 81

Email: contact@apiculture-lerouge.com

www.apiculture-lerouge.com









UN CHOIX IMPORTANT

de matériel pour satisfaire tous les besoins et tous les budgets

TOUTE LA GAMME DES DERIVES DU MIEL

Pour vos besoins personnels mais surtout pour agrandir vos débouchés et accroître votre clientèle

> LA CIRE GAUFREE PURE D'ABEILLES

La renommée de notre maison est fondée sur la qualité de ce produit, clé de voûte de l'apiculture moderne

Une fabrication traditionnelle mais également les modèles les plus modernes

PETITES ANNONCES

Vends gelée royale récoltée en France (Landes);

Tél.: 06 71 75 26 28

Vendons miel de fleurs et miel d'érica en fûts de 300kg. Tél.: 06 81 04 24 28

Vends 100kg miel de fleurs ; récolte soignée ; 6€/kg. Pas de détail. Tél. : 06 43 26 08 16

Vends miel de forêt (mélange bourdaine érica) fûts 300kg, neufs (conformes nouvelles normes) ou détail. Tél. 05 58 45 24 68

Vends machine à désoperculer (Lerouge), tout inox (machine et support), 2 moteurs 220V, TBE ; prix demandé : 2000€ (valeur neuf : 3900€) Les Ruchers Nicolas SAINT PAUL LES DAX. Tél.: 05 58 91 85 05

Vends extracteur, chaudière à cire Thomas, 63 corps Langstroth avec cadres, 5 corps Langstroth avec cadres gaufrés, 18 corps Langstroth sans cadre, 4 hausses vides, 27 hausses bâties, 25 couvre-cadres, 40 toits, 20 plateaux, 22 nourrisseurs, 18 supports, 15 ruchettes vides, 30 hausses avec cadres attaqués par la fausse teigne. Tél.: 05 58 08 12 32

Vends 10 ruches Langstroth avec hausse ; 180€ l'unité. Tél.: 05 58 44 17 99 (CAMPAGNE), 06 28 01 44 28

Pour cause professionnelle, recherche sur secteur de Mont de Marsan apiculteur amateur avec expérience afin de gérer et de développer 35 ruches sur 2 ruchers. Mise à disposition de matériel neuf (ruches, ruchettes et cadres) ainsi que du matériel de miellerie (extracteur électrique, bac, machine à désoperculer, maturateurs, etc...)
Contact : Jean-Luc Cabanne au 06 71 22 83 73 (tél. pro.)



Bien plus qu'un simple mélange de sucres

Butiforce, issu de la recherche en collaboration avec L'INRA, est le premier sirop de nourrissement breveté.

Utilisé depuis plus de 40 ans par de nombreux éleveurs, apiculteurs professionnels et amateurs, leur fidélité démontre la qualité et la fiabilité du Butiforce. Il est garanti sans OGM et sans pesticides.

cate in le l'écosif middre mulation du Butiforce a été spécialement étudiée pour répondre aux besoins nutritionnels complexes des abeilles. une parfaite digestion, le Butiforce contient exclusivement des sucres purifiés (fructose, glucose, maltose) présents naturellement dans el. Les dernières études confirment que le maltose est parfaitement assimilé par l'organisme de l'abeille.

Garanti sans saccharose, il reste appétant sans inciter au pillage. Sa forte teneur en matière sèche (75%) le rend très économique.

Ner norder a colonie Butiforce et le seul sirop de nourrissement complet enrichi en vitamines, protéines et oligo-éléments. L'enrichissement du Butiforce a été optimisé pour allonger la durée de vie des abeilles. Les études montrent une longévité accrue de 30%. Son utilisation en tant que stimulant de printemps ou provision automnale en fait un produit universel.

L'utilisation du sirop Butiforce vous garantira un apport nutritif de qualité et parfaitement adapté à vos abeilles



501 boulevard Alfred Daney 33300 Bordeaux - Tel. 05 148 boulevard de l'Europe (Route de Bayonne) 64230 <u>Nouveau, à partir du 10 mars :</u> 3 av. de la Saudrune 31120 contact@apidistribution.fr www.apidistribution